

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

## Projet de parc agrivoltaïque au sol

Département de Lot-et-Garonne (47) – Commune de Tourtrès - Lieu-dit « Labarthe Brûlée »





# SOMMAIRE

## Préambule..... 3

## Résumé non technique de l'étude d'impact ..... 6

<b>PARTIE 1 : DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
I. Situation du projet.....	7
II. Caractéristiques du projet agrivoltaïque.....	7
1. Installation photovoltaïque.....	7
2. Le projet agricole.....	7
III. Gestion et remise en état du parc.....	8
1. Gestion du chantier.....	8
2. Gestion de l'exploitation.....	8
3. Remise en état du site.....	8
<b>PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET.....</b>	<b>10</b>
I. Etat actuel du site avant le projet.....	10
II. Les abords du projet.....	11
I. Milieu physique.....	13
II. Milieu naturel.....	14
III. Milieu humain.....	18
IV. Risques naturels et technologiques.....	19
V. Paysage et patrimoine.....	20
<b>PARTIE 3 : VARIANTE DE MOINDRE IMPACT ET CHOIX D'IMPLANTATION DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE.....</b>	<b>21</b>
<b>PARTIE 4 : IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES.....</b>	<b>22</b>
I. Les effets positifs du projet de parc photovoltaïque.....	22
II. Les impacts du projet et mesures associées.....	22
<b>PARTIE 5 : COMPATIBILITES DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES</b>	<b>25</b>
<b>PARTIE 6 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS.....</b>	<b>26</b>
I. Analyse des effets cumulatifs.....	26
II. Analyse des effets cumulés.....	26
<b>PARTIE 7 : SCENARIO DE REFERENCE ET APERÇU DE SON EVOLUTION.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 8 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....</b>	<b>28</b>
I. Position spatiale du projet au sein du réseau Natura 2000.....	28
II. Incidences sur la ZSC « La Garonne ».....	28
1. Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire.....	28
2. Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.....	28
<b>PARTIE 9 : AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION.....</b>	<b>29</b>

## Illustrations

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle du département du Lot-et-Garonne.....	7
Illustration 2 : Schéma du fonctionnement d'une installation photovoltaïque.....	7
Illustration 3 : Plan masse de l'installation.....	9
Illustration 4 : Etat actuel du site d'étude et de ses abords proches.....	12
Illustration 5 : Contexte topographique et hydrologique au droit du site d'étude.....	13
Illustration 6 : Ensoleillement à Sainte-Livrade-sur-Lot.....	13
Illustration 7 : Carte des habitats de végétation au sein de l'aire d'étude immédiate.....	16
Illustration 8: Localisation des enjeux écologiques.....	17
Illustration 9 : Infrastructures de transport dans l'aire d'étude immédiate du site d'étude.....	18
Illustration 10 : Carte des habitations et bâtiments proches du site d'étude.....	18
Illustration 11 : Carte des zones inondables par crues dans le secteur du projet.....	19
Illustration 12 : Variante 1.....	21
Illustration 13 : Variante 2.....	21
Illustration 14 : Variante 3, variante retenue.....	21
Illustration 15 : Localisation des projets connus à moins de 5 km du projet.....	26
Illustration 16: Zonages écologiques réglementaires et de gestion (Natura 2000) sur le secteur d'étude.....	28



# **PREAMBULE**

- **L'énergie solaire, propre et renouvelable**

Le développement des énergies renouvelables représente un enjeu mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, l'énergie solaire, propre et renouvelable, permet une production d'électricité significative et devient une alternative intéressante à des énergies fossiles.

De plus, en comparaison aux autres énergies renouvelables, **l'énergie solaire bénéficie de la ressource la plus stable et la plus importante.**

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) annonce des objectifs à atteindre de 35,6 à 44,5 GW) pour la filière photovoltaïque d'ici 2028.

Au 30 juin 2021, la puissance installée était de :

- 10 270 MW en France,
- 167 MW dans le Lot-et-Garonne (47), département du projet.

Le présent projet de parc photovoltaïque au sol s'inscrit dans cette démarche de développement des énergies renouvelables.

- **La société TotalEnergies**

Le groupe Total est devenu officiellement TotalEnergies le 28 mai 2021 afin de réaffirmer sa stratégie orientée vers la transition énergétique et son ambition de devenir la compagnie des énergies responsables. Ainsi, la compagnie renforce ses liens avec ses filiales et Total Quadran se transforme en TotalEnergies Renouvelables France.

TotalEnergies a créé en 2019 une 5ème branche nommée « Gaz Renewables & Power » (GRP) afin de structurer son développement de l'électricité bas-carbone. TotalEnergies intègre ainsi le changement climatique dans sa stratégie et anticipe les nouvelles tendances du marché de l'énergie en développant un portefeuille d'activités dans l'électricité bas carbone avec l'ambition que cette dernière représente 15 à 20 % de ses ventes à horizon 2040.

TotalEnergies Renouvelables France, anciennement Quadran, exploite pour son compte propre plus de 1 milliard d'euros d'équipements de production d'électricité verte, ce qui le positionne parmi les leaders français du secteur depuis 2017.

TotalEnergies est un acteur majeur de la production d'électricité d'origine renouvelable en France métropolitaine et en outre-mer, **présent sur 3 filières** : l'éolien, le photovoltaïque et l'hydroélectricité. Il bénéficie à la fois d'une **expertise reconnue sur l'ensemble de la chaîne des métiers des énergies renouvelables** et d'une **pérennité liée à son appartenance à un grand groupe.**

Conscient de l'importance de diversifier le mix énergétique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et à l'accroissement de la demande en énergie, **TotalEnergies s'engage activement à produire toujours plus d'électricité bas carbone et en cohérence avec les objectifs de chaque territoire.**

TotalEnergies dispose pour son activité renouvelable en France de **17 agences et antennes** réparties sur le territoire, qui lui permettent d'être **au plus proche de ses 350 sites de production** et de ses zones de développement.

TotalEnergies est sensible à l'impact environnemental de ses projets et bénéficie d'une expérience réussie dans la mise en œuvre de mesures environnementales à gain écologique. En outre, TotalEnergies a de nombreuses références de centrales solaires photovoltaïques sur **des sites avec des risques industriels et technologiques.** En effet, avec son ambition de solariser ses propres sites, TotalEnergies s'est déjà retrouvé face à des problématiques similaires et a déjà développé des parcs solaires en zones grises de sites ICPE. Ces chantiers sur des sites industriels se réalisent en respectant toutes les normes en vigueur et en toute sécurité, s'appuyant une nouvelle fois sur les valeurs qui guident le groupe.

Enfin, dans le cadre de ses projets, TotalEnergies tient à **informer** et à **impliquer** le territoire afin d'œuvrer à leur **intégration** et à **l'acceptabilité locale.**

- **Le contexte réglementaire du projet**

Le présent projet de parc photovoltaïque est soumis aux procédures suivantes :

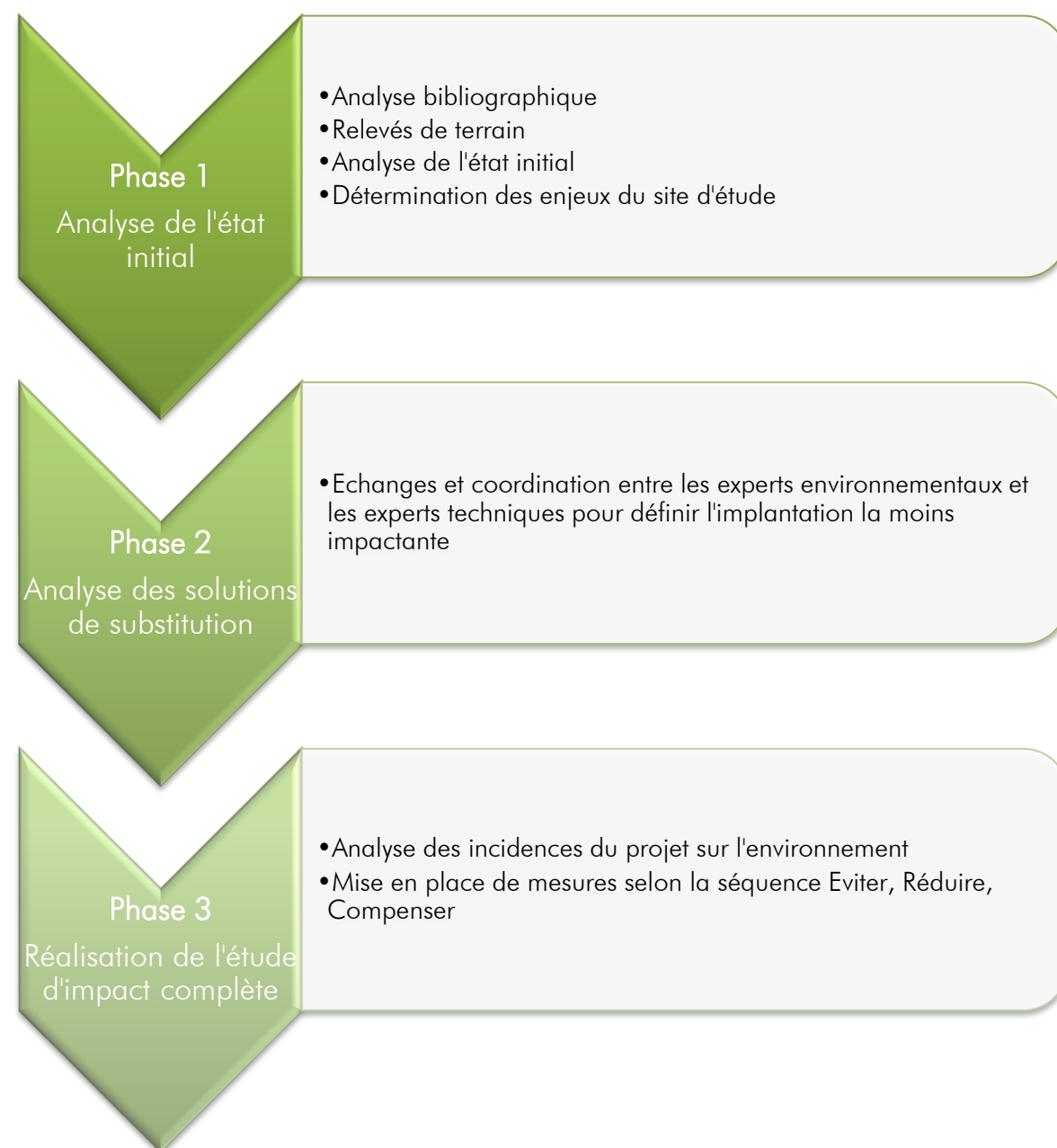
Procédure	Référence réglementaire	Situation du projet vis-à-vis de la procédure	
Permis de construire	Articles R 421-1 et 421-9 du Code de l'Urbanisme	La puissance du présent projet de parc photovoltaïque au sol est supérieure à 250 kW.	Concerné
Evaluation environnementale comprenant étude d'impact	Article R 122-2 du Code de l'Environnement	La puissance du présent projet de parc photovoltaïque au sol est supérieure à 250 kW.	Concerné
Enquête publique	Article R123-1 du Code de l'Environnement	Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact.	Concerné
Demande de défrichement	Article L. 341-1 du Code Forestier	Le projet n'est pas concerné par une demande de défrichement.	Non concerné
Evaluation des incidences Natura 2000	Article R414-19 du Code de l'Environnement	Le parc photovoltaïque étant soumis à étude d'impact, il doit faire l'objet d'une notice d'incidences Natura 2000, incluse dans le rapport d'étude d'impact.	Concerné
Dossier Loi sur l'Eau	Article L214-1 du Code de l'Environnement	Le projet n'est pas soumis à déclaration/autorisation loi sur l'eau.	Non Concerné
Dossier de demande de dérogation au titre de la destruction d'espèces protégées et de leur habitat	Articles L. 411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement	Le projet de parc agrivoltaïque n'est pas à l'origine d'une destruction d'espèces protégées ou de leur habitat.	Non concerné
Etude préalable agricole	Article L112-1-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime	Le projet n'est pas soumis à étude préalable agricole.	Non concerné



- **Méthodologie générale de l'étude d'impact**

La conduite de l'étude d'impact est progressive et itérative en ce sens qu'elle requiert des allers-retours permanents entre les concepteurs du projet, l'administration et l'équipe chargée de l'étude d'impact qui identifiera les impacts de chaque solution et les analysera.

Le schéma suivant illustre le cheminement de l'étude d'impact.



- **Définition des aires d'étude**

L'objectif de la définition des aires d'étude est de qualifier les sensibilités du projet sur l'environnement, en fonction des incidences de la mise en place d'un parc photovoltaïque sur un territoire donné.

Chaque aire d'étude est **propre à chaque projet** et, au sein même de l'étude d'impact, **propre à chaque thématique** physique, naturelle, humaine et paysagère.

Définition	Application des aires d'étude par thématique				
	Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain	Paysage et patrimoine	Risques
<b>Aire d'étude éloignée</b> Il s'agit de la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, des frontières biogéographiques ou des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.	Sous bassin versant La Garonne du confluent du Lot au confluent de l'Avance	Rayon de 5 km	Département du Lot-et-Garonne	Rayon de 4 km	Département du Lot-et-Garonne
<b>Aire d'étude rapprochée</b> Cette aire d'étude est essentiellement utilisée pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose donc sur la localisation des lieux de vie des riverains et des points de visibilité du projet.	-	-	Communes de Laperche, Tombebœuf, Coulx, Verteuil-d'Agenais, Labretonie, Saint-Barthélemy-d'Agenais et Tourtrès	-	Commune de Tourtrès
<b>Aire d'étude immédiate</b> Cette aire d'étude comprend le site d'étude et une zone de plusieurs centaines de mètres autour. Il s'agit de l'aire des études environnementales au sens large du terme : milieu physique, milieu humain, milieu naturel, habitat, santé, sécurité... Elle permet de prendre en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet.	Rayon de 500 m	Rayon de 50 m	Rayon de 500 m	Rayon de 500 m à 700 m	-
<b>Site d'étude</b> Il s'agit de la zone au sein de laquelle l'opérateur envisage potentiellement d'implanter le parc photovoltaïque.	Emprise commune à tous les milieux, donnée par le développeur				

# **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**



## PARTIE 1 : DESCRIPTION DU PROJET

L'objet de cette partie est de décrire les caractéristiques du présent projet de parc photovoltaïque au sol.

Dans la suite, les parties 2 et 3 ont pour objectif d'expliquer la démarche d'implantation du projet au sein du site sélectionné pour le projet de parc photovoltaïque.

### I. SITUATION DU PROJET

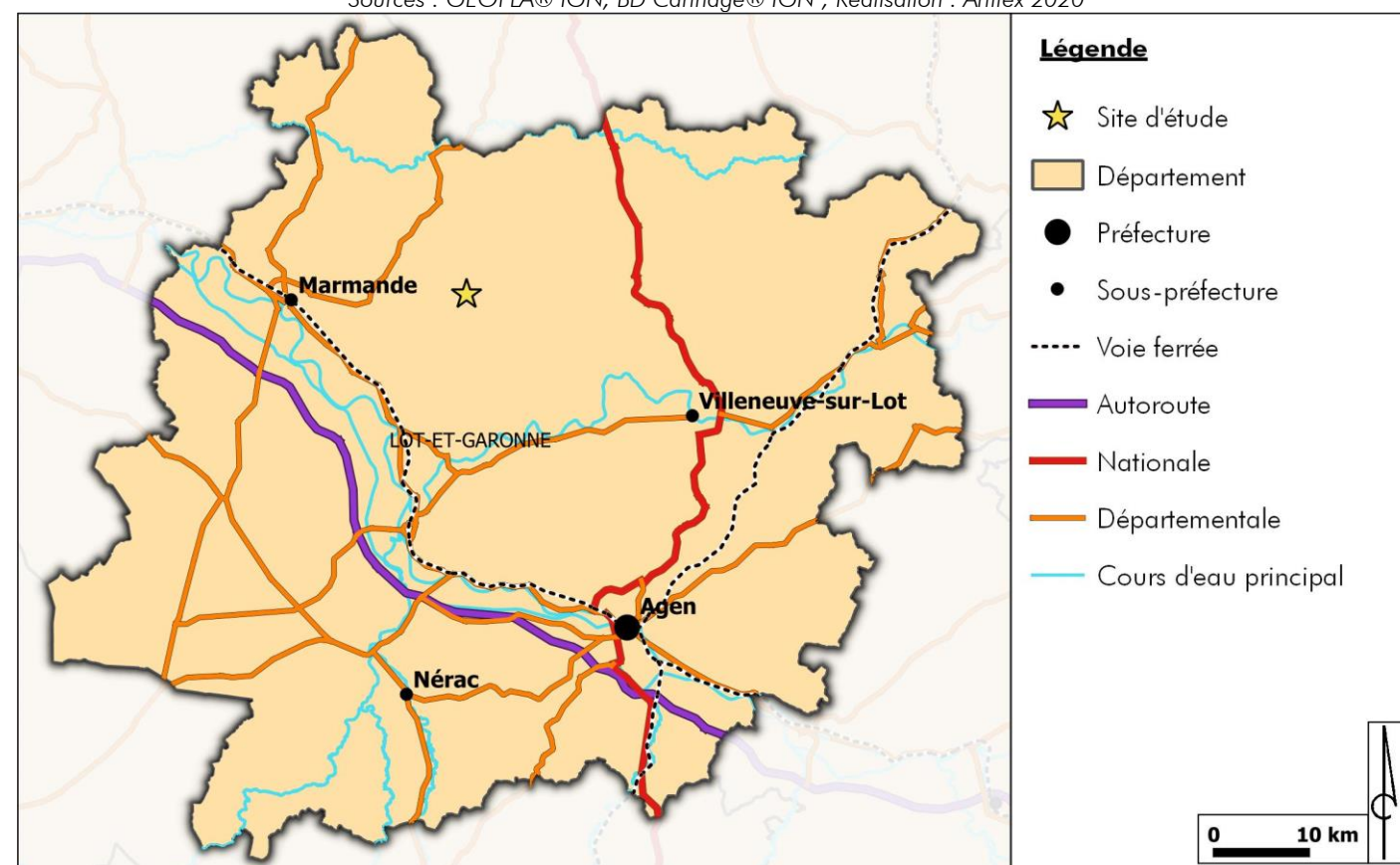
Le site d'étude se trouve dans le quart Sud-Ouest de la France métropolitaine, dans la région **Nouvelle-Aquitaine**, au sein du département du **Lot-et-Garonne (47)**.

Plus précisément, le site d'étude est localisé sur la commune de **Tourtrès**, à l'Ouest du territoire communal. Implanté à environ 1,8 km du centre-bourg, le site d'étude prend place dans un **secteur rural**, éloigné des zones urbanisées.

L'illustration suivante présente l'implantation du site d'étude au sein du département de l'Aude.

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle du département du Lot-et-Garonne

Sources : GEOFLA® IGN, BD Carthage® IGN ; Réalisation : Artifex 2020



## II. CARACTERISTIQUES DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE

### 1. Installation photovoltaïque

Le parc photovoltaïque, d'une **puissance totale d'environ 9,1 MWc**, sera composé d'environ 16 848 modules photovoltaïques d'environ 540 Wc unitaire, sur une surface globale clôturée de 11,25 ha.

Le fonctionnement d'un parc photovoltaïque passe par la mise en place de **cellules photovoltaïques** qui produisent un courant électrique continu lorsqu'elles sont exposées aux rayons du soleil (photons). Elles sont ensuite assemblées en **panneaux** qui seront au nombre d'environ 16 848 sur l'ensemble du parc photovoltaïque.

Ces panneaux sont assemblés par groupe sur des structures porteuses, les **tables d'assemblage**. Celles-ci sont fixées au sol par l'intermédiaire de pieux battus, systèmes peu invasifs pour le sol.

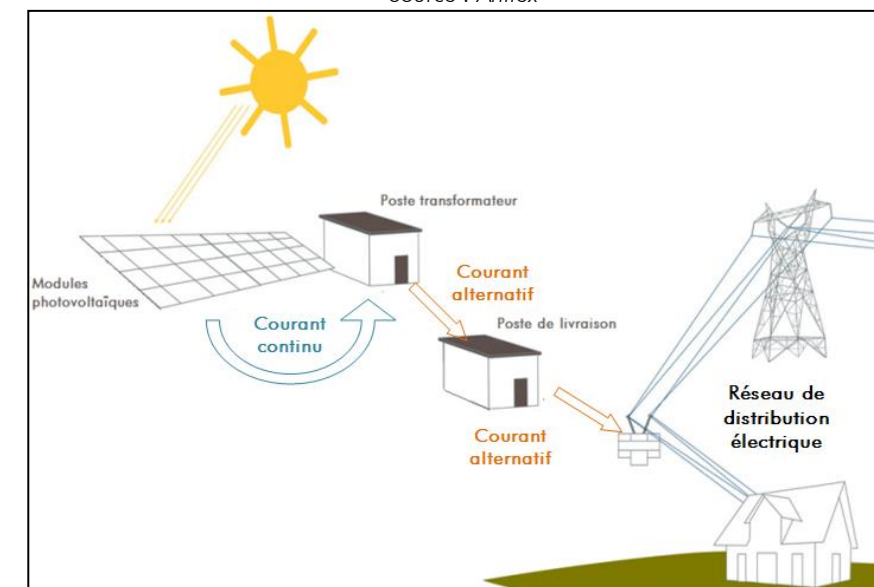
L'électricité produite par l'ensemble des cellules photovoltaïques est ensuite collectée et dirigée vers les **postes de transformation**. Il s'agit d'un convertisseur qui transforme le courant continu en courant alternatif, compatible au réseau de distribution électrique. Dans le cadre du projet, l'installation du parc photovoltaïque projeté nécessite la mise en place de **2 postes de transformation**.

Enfin, l'énergie électrique est dirigée du poste transformateur vers le **poste de livraison**. Il s'agit du point de connexion entre l'installation photovoltaïque et le réseau de distribution. Placé à l'Ouest de l'îlot principal, en limite du site, avec un accès direct sans nécessité de pénétrer dans l'enceinte du parc, le poste de livraison sera à tout moment accessible aux services d'ENEDIS.

Le schéma ci-contre illustre le fonctionnement d'une installation photovoltaïque.

Illustration 2 : Schéma du fonctionnement d'une installation photovoltaïque

Source : Artifex



Une **clôture grillagée de 2 m de hauteur** sera disposée sur un linéaire d'environ 2 378 m, englobant l'ensemble des installations photovoltaïques envisagées. Elle permet de sécuriser l'ensemble du site du parc photovoltaïque.

Des **pistes en concassés de 4 m de large** seront mises en place, afin de desservir le parc photovoltaïque et de faciliter l'accès des secours.

### 2. Le projet agricole

Le projet agricole de Tourtrès s'étend sur 11 ha qui sont rendus disponibles pour l'alimentation du **cheptel ovin de M. Andrew Carr, éleveur local**. Les 11 hectares supplémentaires de pâturage permettront une augmentation du troupeau de 50 à 60 brebis qui paîtront sur place chaque année sauf pour l'agnelage ainsi que les premières semaines de vie des agneaux.

Cette augmentation du troupeau permettra également l'implantation d'un magasin à la ferme pour effectuer la vente directe de produits (viande, œufs, Miel).

L'ensemble des choix techniques est récapitulé dans le tableau ci-après (il s'agit de données indicatives qui sont susceptibles d'évoluer) et le plan de masse en page suivante présente la disposition des structures.

Installation photovoltaïque	Puissance de l'installation	9,098 MW
	Surface disponible	11,25 ha
	Clôture	2 378 ml
Modules	Type	DM540M10-72HSW
	Nombre	16 848
	Dimensions	2279mm x 1134mm
	Inclinaison	20°
Support et fixation	Technique	Fixe
	Fondation	Pieux battus (à confirmer par étude géotechnique)
	Nombre de modules par support	26 (13 x 2)
	Nombre	648
Poste de transformation	Hauteur	2,37 m
	Nombre	2
	Surface au sol	15m <sup>2</sup>
Poste de livraison combiné	Hauteur	2,55m
	Nombre	1
	Surface au sol	23,4 m <sup>2</sup>
Caractéristiques du projet agricole	Type d'élevage	Ovins

Le plan masse en page suivante permet de positionner l'ensemble des éléments techniques mis en place lors de la construction du parc photovoltaïque.

### III. GESTION ET REMISE EN ETAT DU PARC

#### 1. Gestion du chantier

Pour le présent parc photovoltaïque, le temps de construction est évalué à environ **7 mois**.

Avant le commencement des travaux, le site sera **sécurisé**. La clôture sera mise en place et la signalisation (interdiction de pénétrer sur le site, danger sortie d'engins) sera affichée.

Un **plan de circulation** sera établi et une **base vie** sera aménagée en dehors du site du chantier pour :

- le stockage des hydrocarbures, qui sera sur rétention appropriée,
- le stockage des matériaux (réserve de sable, conteneurs de matériels...),
- le bureau, vestiaires et sanitaires.

Des pistes permettront l'acheminement des éléments du parc puis son exploitation.

Une fois les travaux de préparation achevés, la mise en place du parc photovoltaïque au sol pourra commencer. Elle se décomposera en plusieurs étapes :

- création du réseau électrique du site (chemin de câbles enterrés, postes de conversion et poste de livraison) ;
- montage et fixation des tables d'assemblages (sur des pieux battus) ;
- installation des panneaux.

Un phasage des travaux est mis en place afin de respecter les contraintes écologiques du site.

#### 2. Gestion de l'exploitation

Le couvert végétal du parc photovoltaïque sera principalement composé d'un couvert herbacé pour pâturage ovin (projet agrivoltaïque). Le terrain sera donc entretenu par le pâturage des ovins et le cas échéant par fauchage mécanique.

L'eau de pluie suffisant à éliminer une éventuelle couche de poussière se déposant sur les panneaux, il ne sera pas nécessaire de laver les panneaux photovoltaïques durant l'exploitation du parc photovoltaïque, sauf dans le cas d'évènements météorologiques très salissants.

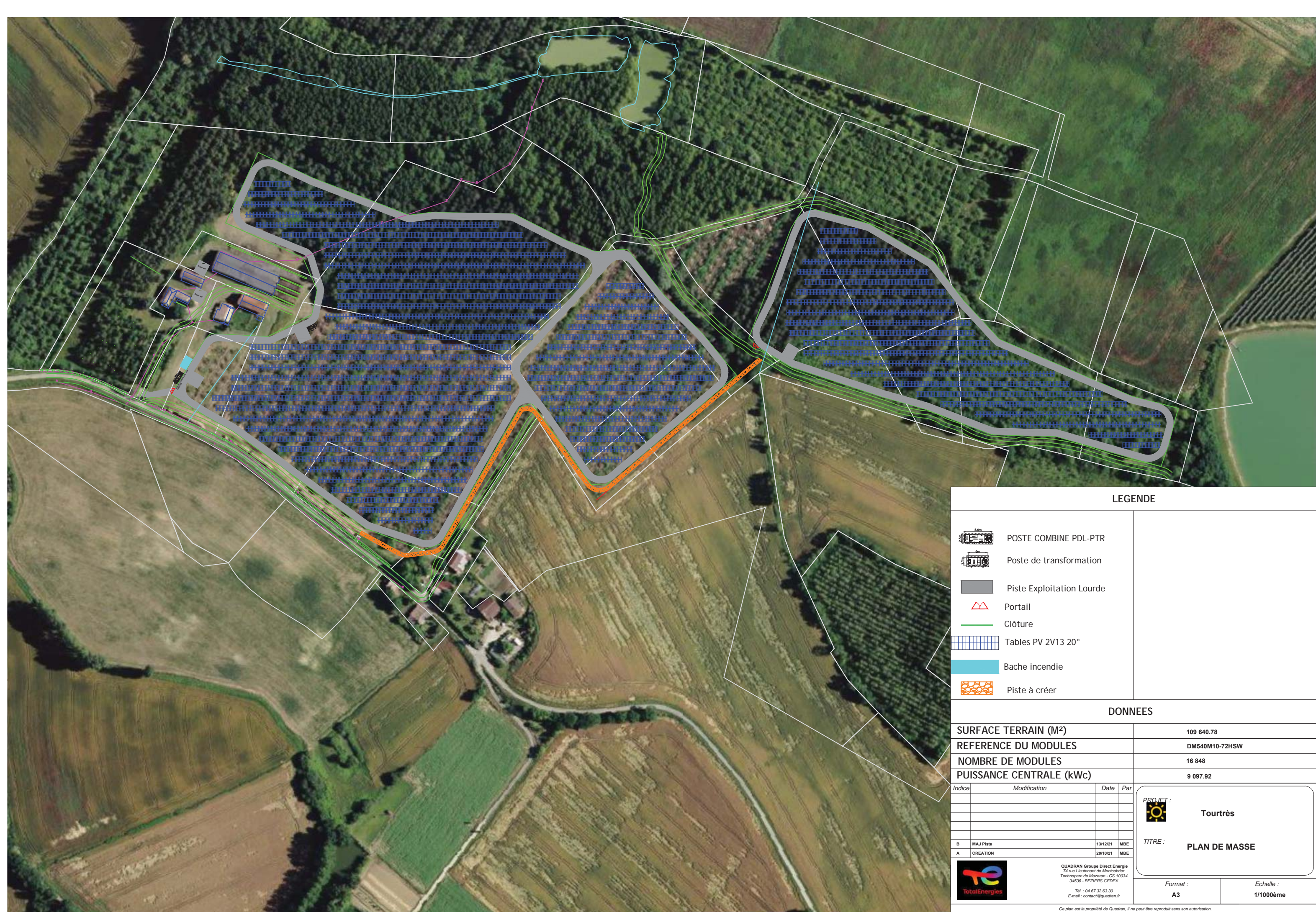
#### 3. Remise en état du site

A l'issue de la phase d'exploitation, l'intégralité de l'installation photovoltaïque sera démantelée, le site sera remis en état, et tous les équipements du parc photovoltaïque seront recyclés selon les filières appropriées. Sur ce point, une attention particulière sera apportée au traitement et au recyclage de tous les organes du parc photovoltaïque dont les modules photovoltaïques.

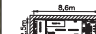







Il est également possible que, à la fin de vie des modules, ceux-ci soient simplement remplacés par des modules de dernière génération ou que le parc photovoltaïque soit reconstruit avec une nouvelle technologie.

Le recyclage des modules photovoltaïques est assuré par PVCycle. Les autres déchets seront collectés et valorisés par les filières adaptées.





**LEGENDE**

-  POSTE COMBINE PDL-PTR
-  Poste de transformation
-  Piste Exploitation Lourde
-  Portail
-  Clôture
-  Tables PV 2V13 20°
-  Bache incendie
-  Piste à créer

**DONNEES**

<b>SURFACE TERRAIN (M<sup>2</sup>)</b>	109 640.78
<b>REFERENCE DU MODULES</b>	DM540M10-72HSW
<b>NOMBRE DE MODULES</b>	16 848
<b>PUISSANCE CENTRALE (kWc)</b>	9 097.92

Indice	Modification	Date	Par
B	MAJ Piste	13/12/21	MBE
A	CREATION	20/10/21	MBE

**PROJET :**  
 **Tourtrès**

**TITRE :**  
**PLAN DE MASSE**



QUADRAN Groupe Direct Energie  
 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
 Technoparc de Mazeran - CS 10034  
 34536 - BEZIERS CEDEX  
 Tél. : 04 67 32 63 30  
 E-mail : contact@quadrان.fr

Format : **A3** Echelle : **1/1000ème**

Ce plan est la propriété de Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.



## PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET

L'objet de cette partie est de rendre compte de l'état du site avant le projet et d'identifier les enjeux environnementaux.

### I. ETAT ACTUEL DU SITE AVANT LE PROJET

Le site d'étude se caractérise par une emprise totale d'environ **28,6 ha**, au droit d'**anciennes parcelles sylvicoles** et d'environ 5 ha de **boisements privés** à l'Est.

Une habitation inhabitée et des bâtiments se trouvent au Sud-Ouest du site.

Les **anciennes parcelles sylvicoles** composant le site d'étude, sur environ 22,5 ha, sont occupées par de la **friche**. Des boisements sont présents sur le site d'étude : environ **0,4 ha de forêt ouverte** de feuillus au Sud-Ouest et environ **5 ha de forêt fermée** de pin laricio ou pin noir à l'Est du site. Ces boisements ont moins de 30 ans.



**Friche**  
Source : Artifex 2020



**Forêt ouverte de feuillus**  
Source : Artifex 2020



**Forêt fermée de pin**  
Source : Artifex 2020

Le site d'étude est traversé par **plusieurs pistes** accessibles pour un véhicule tout terrain : une piste part des bâtiments à l'Ouest et va vers le centre du site, une autre piste traverse le site du Nord au Sud en son centre et au Nord cette piste va vers l'Est jusqu'au point d'eau.

Une **route de gravier**, partant de la route communale, amène au bâtiment au Sud-Ouest du site.

Une **ligne téléphonique** est présente à l'Ouest du site allant de la route communale aux bâtiments du site. D'anciens poteaux électriques sont présents au centre du site d'étude.



**Piste au centre du site**  
Source : Artifex 2020



**Piste à l'Est du site**  
Source : Artifex 2020



**Ligne téléphonique au Sud-Ouest**  
Source : Artifex 2020



**Poteaux au centre du site**  
Source : Artifex 2020



## II. LES ABORDS DU PROJET

- Le contexte agricole et sylvicole

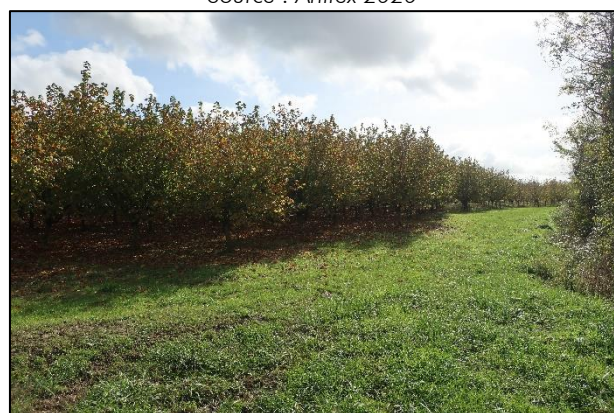
Le site d'étude se place dans un **contexte rural** où le paysage est essentiellement régi par des **cultures céréalières** et des **vergers**. De plus, le **Bois de Péfranc** est présent à environ 500 m Sud du site.



*Champs cultivés au Sud du site*  
Source : Artifex 2020



*Culture de sorgho à l'Est du site*  
Source : Artifex 2020



*Vergers à l'Est du site*  
Source : Artifex 2020



*Bois de Péfranc*  
Source : Artifex 2020

- Transports

Au Sud, la **route communale** longe le site d'étude et relie les centres-bourgs de Saint-Barthélemy-d'Agenais à Tourtrès et Labretonie.



*Route communale au Sud du site*  
Source : Artifex 2020

- Hydrographie

Aux alentours du site d'étude, la **rivière La Canaule** longe le côté Ouest du site d'étude et un cours d'eau intermittent, le **Ruisseau de Laliguet**, est présent à environ 70 m au Sud-Ouest du site d'étude. Un plan d'eau se trouve au Nord-Est du site d'étude en amont du ruisseau qui traverse le site d'étude ?



*La Canaule le long du site à l'Ouest*  
Source : Artifex 2020



*Plan d'eau à l'Est du site*  
Source : Artifex 2020

- Habitation

Des habitations sont présentes à la lisière Sud du site au lieu-dit « Labarthe basse ». Etant en hauteur par rapport au site d'étude, les habitations du lieu-dit « Thos » sont visibles. Elles se trouvent à moins de 200 m au Nord du site.

- Tourisme

A 80m du coin Sud-Ouest du site, passe un chemin de randonnée « Saint-Barthélemy, vers les bois de Péfranc ».



*Habitations au lieu-dit « Labarthe basse »*  
Source : Artifex 2020



*Habitation au lieu-dit « Thos »*  
Source : Artifex 2020

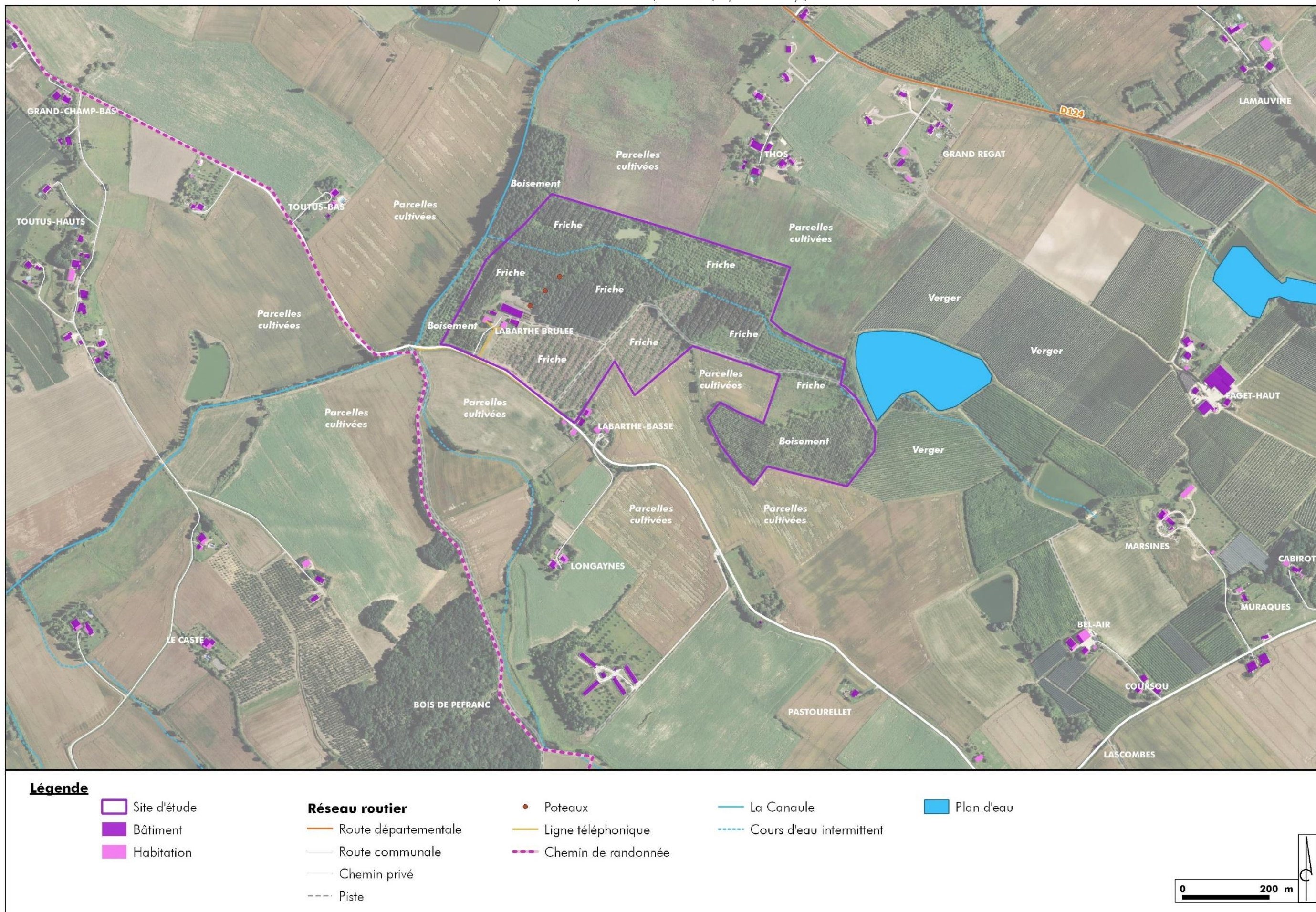


*Passage de la randonnée au Sud-Ouest du site*  
Source : Artifex 2020



Illustration 4 : Etat actuel du site d'étude et de ses abords proches

Source : BD ORTHO, BD CARTHAGE, BD CADASTRE, SCAN IGN, Open Street Map ; Réalisation : Artifex 2020





## I. MILIEU PHYSIQUE

### • Sol

Le site d'étude s'inscrit dans la région des **Terreforts**, caractérisée par ses paysages de vallons, de collines calcaires et de grandes zones de cultures.

Plus localement, le relief du site d'étude est **relativement plan**, avec deux légères pentes. Une orientée vers le Nord-Ouest, et la seconde vers le Sud.

D'un point de vue géologique, le site d'étude prend place au droit de **formations fluvio-lacustre**, datant de l'**éocène supérieur**. Cette formation est constituée d'une base gréseuse surmontée de dépôts plus fins argilo-silteux carbonatés.



Relief plat au droit du site (vu du Nord-Ouest)

Source : Artifex 2020

En surface, les sols sont de types colluviosols. Relativement perméables, ils possèdent un bon potentiel agricole.

Les sols qui composent naturellement le site d'étude sont des sols **colluviosols**. Assez perméable, ils possèdent un **bon potentiel agricole** et son recouverts par un couvert végétal assez dense (friche).

### • Eau

Le site d'étude prend place au droit de **cinq masses d'eau souterraines**. Selon le SDAGE, deux de ces masses d'eau souterraines présentent un bon état quantitatif et chimique. Les deux autres masses d'eau qui sont plus en profondeur présentent un mauvais état quantitatif dû aux conditions naturelles. La masse d'eau la plus superficielle présente un mauvais état chimique due à une pression aux nitrates agricole mais selon le SDAGE elle est jugée non-significative.

Concernant les **eaux superficielles**, un **cours d'eau intermittent** traverse le site d'étude d'Est en Ouest. Il s'agit un affluent du cours d'eau **La Canaule**, qui longe la limite Ouest du site d'étude.

Par ailleurs, une **retenue d'eau** est observée à l'Est du site. De plus, des **fossés** sont identifiés le long de la route communale, en limites Sud du site d'étude.



La Canaule

Source : Artifex 2020



Cours d'eau intermittent sur le site

Source : Artifex 2020

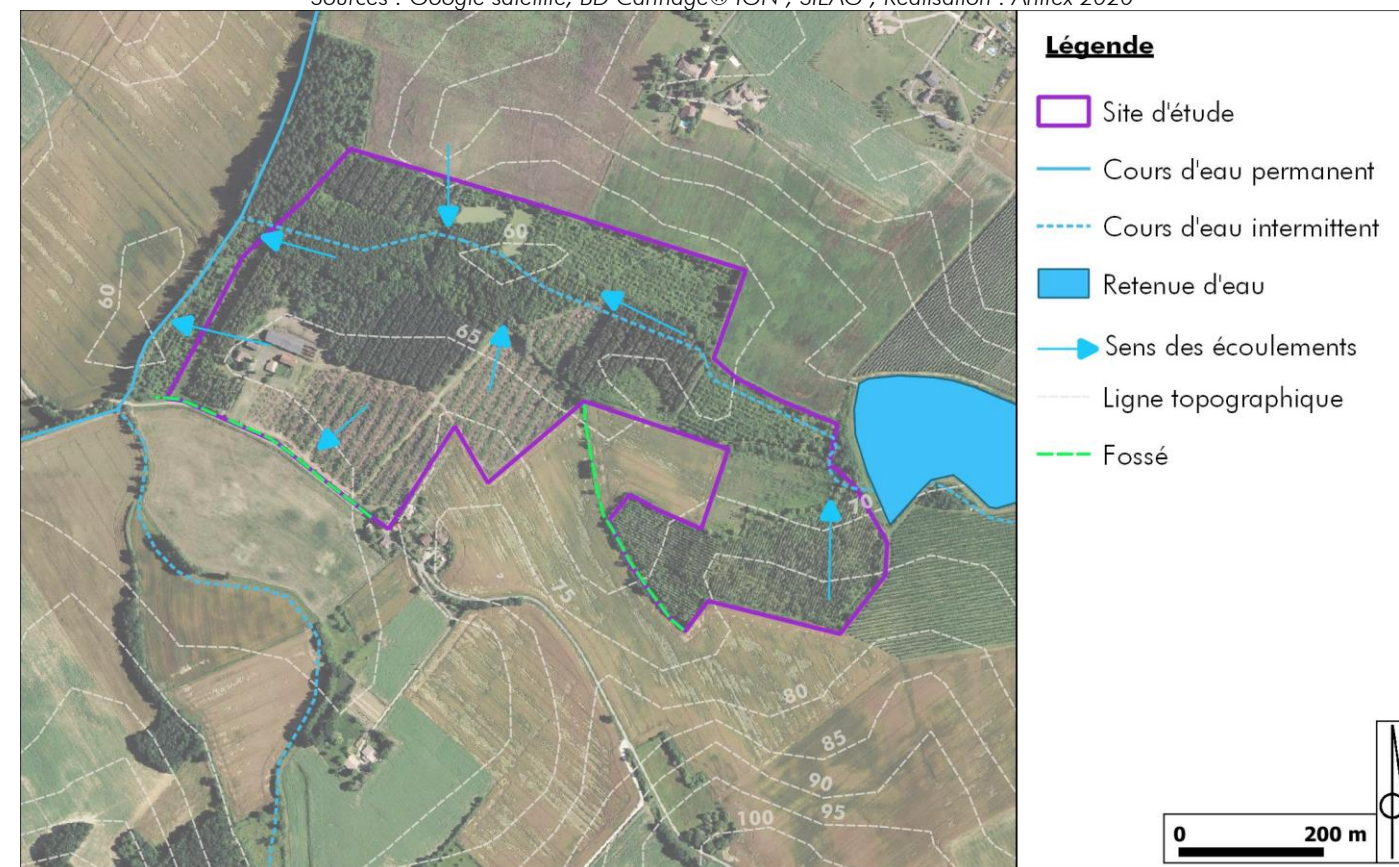
Une **zone humide**, d'une surface de 8,8 ha est présente au droit du site d'étude.

La topographie légèrement inclinée du site d'étude, induit un ruissellement des eaux de pluie vers le Nord-Ouest (en majorité) et un vers le Sud.

Aucun captage d'eau potable n'est présent sur le site d'étude ou aux abords du site.

### Illustration 5 : Contexte topographique et hydrologique au droit du site d'étude.

Sources : Google satellite, BD Carthage® IGN ; SIEAG ; Réalisation : Artifex 2020



### • Climat

Le département de **Lot-et-Garonne** bénéficie d'un **climat océanique dégradé**. La distance séparant ce dernier du littoral aquitain, à l'Ouest, lui apporte une **amplitude thermique** annuelle plus marquée avec des **précipitations moins abondantes**.

La station météorologique la plus proche du site d'étude est celle localisée à **Sainte-Livrade-sur-Lot**, à 19 km au Sud-Est du site d'étude.

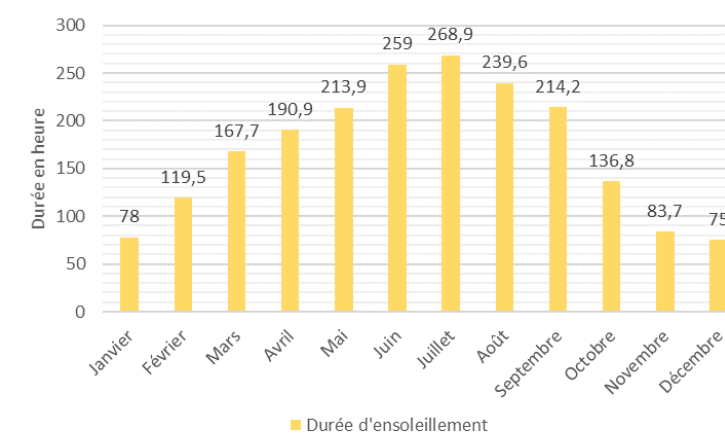
Avec 757,6 mm de pluie par an, la hauteur des précipitations annuelles est **inférieure à la moyenne nationale**.

Sur la station de Sainte-Livrade-sur-Lot, la durée **d'ensoleillement** est de **2 047 h/an**. Cette valeur est bien supérieure à la moyenne nationale (1 970 heures par an).

Le secteur du site est soumis à des **vents** du Nord majoritairement et du Nord-Ouest.

### Illustration 6 : Ensoleillement à Sainte-Livrade-sur-Lot

Source : Météo France





## II. MILIEU NATUREL

Les experts naturalistes d'Artifex se sont basés sur trois zones d'études distinctes :

- Le site d'étude : défini par le porteur de projet,
- L'aire d'étude immédiate : le site d'étude et ses abords (rayon de 50 m autour du site d'étude)
- L'aire d'étude éloignée : rayon de 5 km au sein duquel sont effectuées les recherches bibliographiques.

### • Description et évaluation des habitats de végétations

Le site d'étude paraît **très artificialisé** au premier abord, du fait de la présence d'anciennes plantations qui ont été très majoritairement coupées récemment, et car il est englobé dans un système de grandes cultures intensives. Néanmoins, il est composé de **plusieurs types de zones humides**, de surfaces relativement conséquentes, ainsi que de **pelouses sèches**, bien qu'en cours d'embroussaillage, devenues très rares dans les environs.

Ces habitats revêtent un **intérêt patrimonial de faible à fort** :

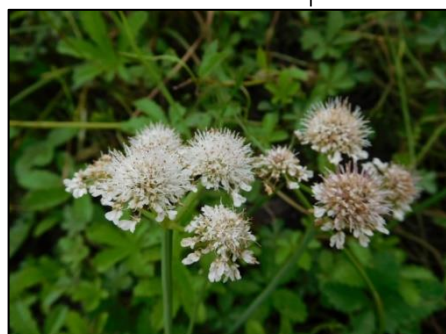
- *Enjeu fort* : plantations de Pin noir et pelouses argileuses ourlifiées,
- *Enjeu moyen* : prairies humides eutrophes et cariçaies, mégaphorbiaies, roselières basses et cressonnières, ruisseaux et rideau arboré,
- *Enjeu faible* : plantations de jeunes peupliers.

### • Zones humides

Les **milieux humides** présents ici, bien que relativement dégradés, sont intéressants par leur variété et leur surface importante. D'après le critère floristique, ces zones humides couvrent une surface de près de **11,5 ha** au droit du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate.

### • Description et évaluation de la flore

La flore présente sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate est assez intéressante sur les zones humides et les pelouses sèches. **Deux espèces patrimoniales** déterminantes au titre de la réactualisation des ZNIEFF ont ainsi inventoriées : l'**Céranthe fistuleuse** (enjeu fort) et le **Trèfle écailleux** (enjeu moyen). Une autre espèce patrimoniale, bénéficiant d'un statut de protection régional, a également été observée : le **Glaïeul des moissons** (enjeu moyen).



**Céranthe fistuleuse**  
Source : Artifex 2020



**Trèfle écailleux**  
Source : Artifex 2020



**Glaïeul des moissons**  
Source : Artifex 2020

Deux espèces végétales exotiques envahissantes « avérées » et six « potentielles » ont été recensées aux abords du site d'étude et sur les milieux anthropisés. L'ensemble du cortège devra être pris en compte afin de limiter la propagation de ces taxons sur le site d'étude.

### • Description et évaluation de la faune

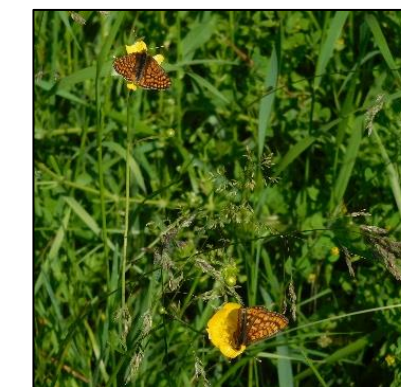
#### ○ Invertébrés

Au total, 43 espèces de papillons, 21 espèces de libellules et 18 espèces d'orthoptères ont été observées.

Deux espèces protégées de papillons de jour présentent un enjeu de conservation notable : le **Cuivré des marais** (enjeu moyen) et le **Damier de la succise** (enjeu faible). Ces espèces sont localisées dans la partie Ouest du site d'étude.



**Cuivré des marais (Lycaena dispar)**  
Photo : 8 mai 2020, MENAND Mathieu



**Damiers de la succise (Euphydryas aurinia)**  
Photo : 8 mai 2020, MENAND Mathieu

#### ○ Amphibiens et reptiles

**Cinq espèces d'amphibiens** et **quatre espèces de reptiles** ont été contactées au droit du site d'étude. Une seule espèce présente un enjeu de conservation notable, le **Pélodyte ponctué**, qui se reproduit probablement dans les dépressions temporairement en eau situées au Nord-Ouest du site d'étude. Aucun enjeu n'est à signaler en ce qui concerne les reptiles.

#### ○ Oiseaux

**51 espèces d'oiseaux**, dont 37 nicheuses ont été inventoriées sur le site d'étude. De plus, un passage à la fin février 2020 a permis de recenser **33 espèces hivernantes**.

Un quart des oiseaux qui exploitent le site d'étude durant la **période de nidification présente un enjeu notable** (leur enjeu local atteint un niveau faible) : l'Alouette des champs, la Chevêche d'Athéna, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Effraie des clochers, l'Élanion blanc, le Faucon hobereau, la Grande Aigrette, le Grand Cormoran, le Héron cendré, le Héron garde-bœufs, l'Hirondelle rustique, la Huppe fasciée, le Martin-pêcheur d'Europe et le Milan noir. 5 d'entre eux nichent dans le site d'étude ou à proximité immédiate : l'Alouette des champs, la Chevêche d'Athéna, l'Effraie des clochers, la Huppe fasciée et le Martin-pêcheur d'Europe.



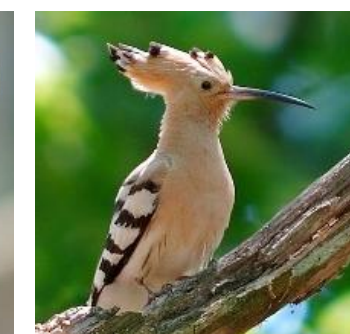
**Alouette des champs**  
Source : Diliff (Wikipedia)



**Chevêche d'Athéna**  
Source : Trebol (Wikipedia)



**Effraie des clochers**  
Source : Artifex 2020



**Effraie des clochers**  
Source : Luc Viatour (Wikipedia)

Les enjeux sont par contre faibles concernant les oiseaux en période d'hivernage et de migrations.

#### ○ Chauves-Souris

Aucun gîte potentiel n'est présent dans le site d'étude. Toutefois, le bâti présent dans l'aire d'étude immédiate est susceptible d'accueillir des colonies d'espèces anthropiques, et un petit boisement de chênes et de frênes de l'aire d'étude immédiate montre une potentialité moyenne pour l'accueil des chiroptères arboricoles.

Le site d'étude accueille **9 espèces de chiroptères patrimoniaux en chasse et/ou transit** sur le site d'étude, en particulier au niveau des milieux arborés et du plan d'eau. La Barbastelle d'Europe présente un enjeu local moyen. Le Petit Murin, le Murin de Bechstein, la Pipistrelle pygmée, le Grand Rhinolophe, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Petit Rhinolophe ont un enjeu local faible.

#### o Autres mammifères

**Quatre espèces** de mammifères ont été inventoriées dans l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'espèces non protégées, communes à très communes dans le département du Lot-et Garonne, qui appartiennent à deux cortèges :

- Les espèces liées aux milieux agro-pastoraux : le **Chevreuril européen** (*Capreolus capreolus*), le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) et le **Sanglier d'Europe** (*Sus scrofa*) ;
- Une espèce liée aux milieux humides et aquatiques : le **Ragondin** (*Myocastor coypus*).



Ragondin observé sur le plan d'eau du site d'étude  
Photo : 09 juillet 2020, ANCLA Clément (Artifex)



Frottoir à Sanglier d'Europe au niveau de la plantation de pins  
Photo : 09 juillet 2020, Clément ANCLA (Artifex)

#### • Fonctionnalité écologique

L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un contexte naturel local assez artificialisé, marqué par la sylviculture. L'alternance de milieux ouverts et semi-ouverts, avec des points d'eau et de nombreuses zones humides confèrent au site d'étude et à son aire d'étude immédiate une certaine fonctionnalité écologique en termes de réservoir de biodiversité et de continuité écologique.

Les cartographies de synthèse des habitats et des enjeux identifiés au droit du site d'étude sont présentées en pages suivantes.



Illustration 7 : Carte des habitats de végétation au sein de l'aire d'étude immédiate

Sources : IGN BD Ortho, Artifex ; Réalisation : Artifex 2020

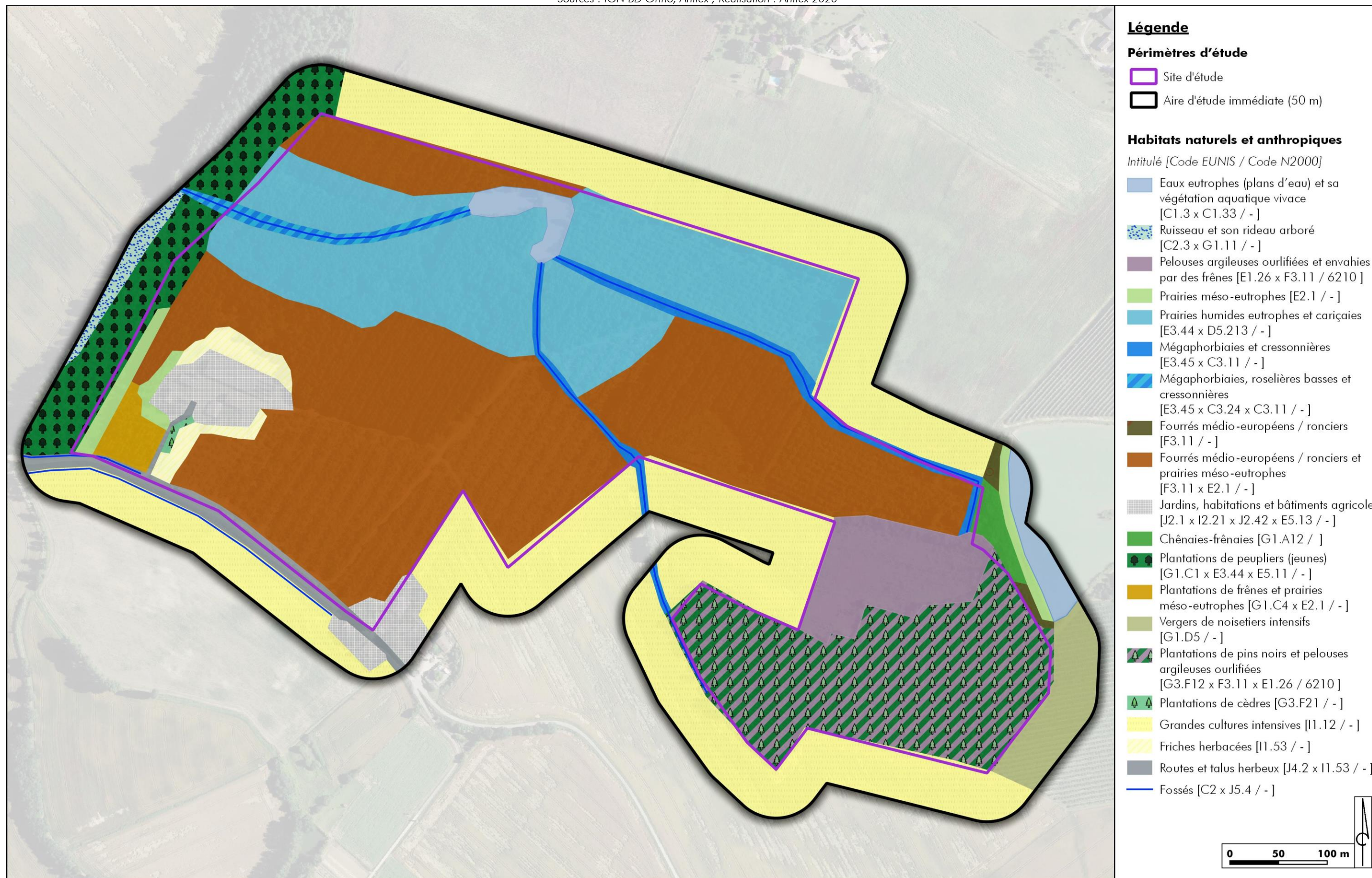
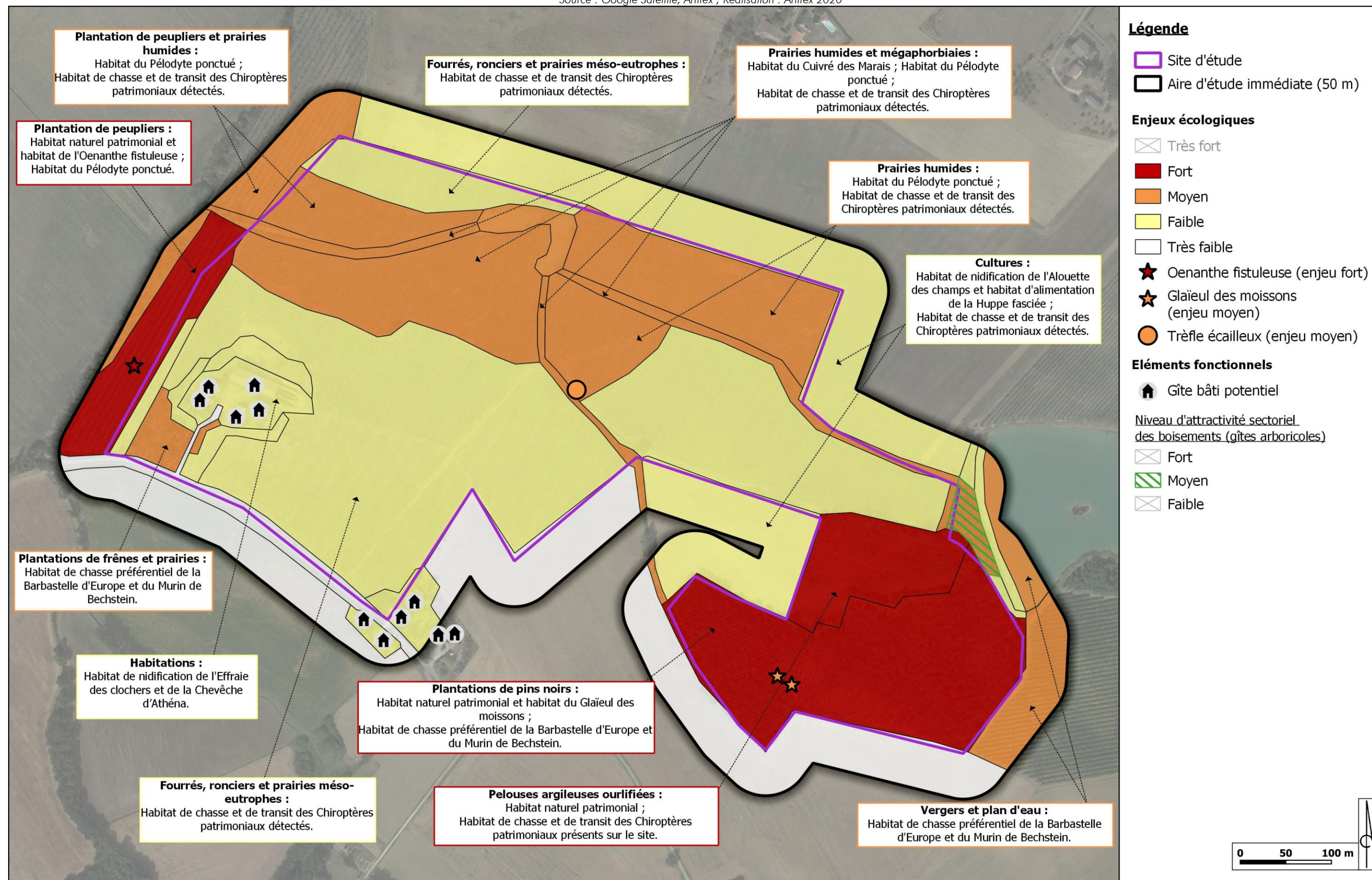




Illustration 8: Localisation des enjeux écologiques

Source : Google Satellite, Artifex ; Réalisation : Artifex 2020





### III. MILIEU HUMAIN

#### • Population et socio-économie locale

Le site d'étude est implanté sur la commune de Tourtrès. Il se place dans un **contexte rural**, à 1,8 km au Nord-Ouest du centre-bourg.

Le contexte économique de la commune est **majoritairement porté par l'agriculture**, la sylviculture et la pêche. Quatre installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes sur les communes voisines de Tourtrès mais aucune d'entre elle n'est présente dans un rayon de 500 m autour du site d'étude.

Par ailleurs, **aucun projet photovoltaïque ou éolien** n'est répertorié aux abords du site d'étude.

Dans le secteur d'étude, le tourisme est essentiellement tourné vers les activités de plein-air (navigation, randonnées, cyclisme, et le patrimoine architectural). Un chemin de randonnée passe au niveau de l'angle Sud-Ouest du site d'étude.

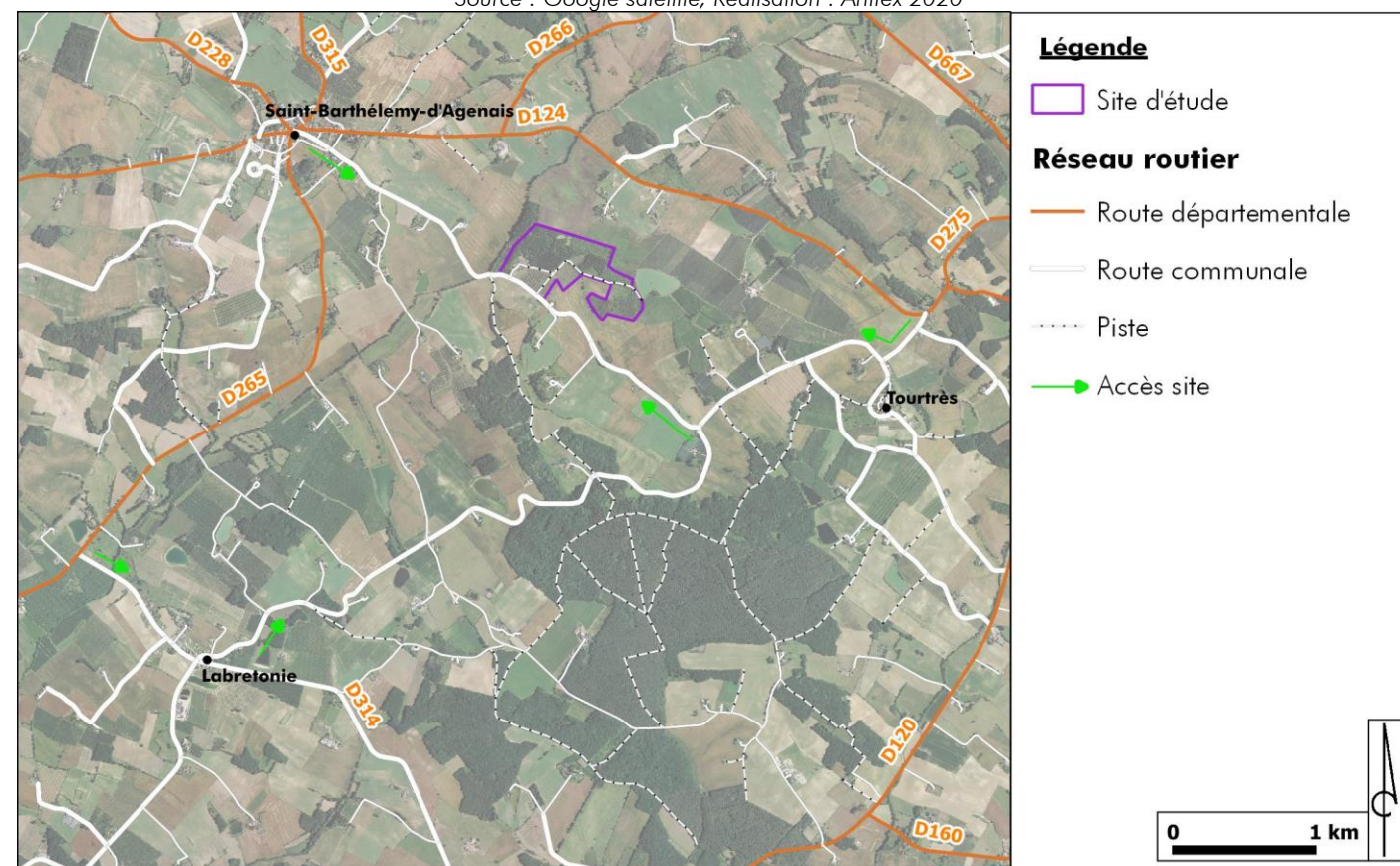
#### • Biens matériels

Le site d'étude est desservi par une **route communale** qui le longe au Sud. Trois accès desservent le site d'étude :

- depuis le centre-bourg de Saint-Berthélemy-d'Agenais,
- depuis la route départementale D124
- depuis la route départementale D265.

Illustration 9 : Infrastructures de transport dans l'aire d'étude immédiate du site d'étude.

Source : Google satellite, Réalisation : Artifex 2020



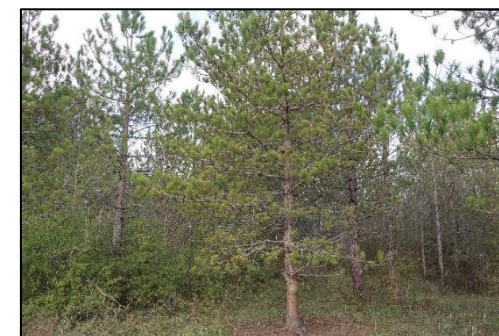
Concernant les réseaux identifiés au droit du site d'étude, une **ligne téléphonique aérienne** et une **canalisation d'eau potable souterraine** longent le Sud du site d'étude, et traversent le site en rejoignant les habitations au Sud-Ouest. Une seconde canalisation d'eau potable souterraine traverse le site d'étude en son centre.

#### • Terres

**Aucune activité agricole** n'est identifiée au droit du site d'étude. Toutefois, le site d'étude s'inscrit dans un secteur dominé par l'agriculture est omniprésente. Il s'agit essentiellement de cultures céréalières et oléo-protéagineuses.

Les terrains du site d'étude sont recouverts par environ **6,1 ha de boisement privé**, soit 18 % de taux d'occupation des sols. Ces boisements ne sont plus exploités à ce jour. Ils sont constitués de forêts ouvertes de feuillus et de forêts fermées de pins.

Les autres terrains du site sont **d'anciennes parcelles sylvicoles**, qui ont été **dessouchées et laissées en friche**.



Forêt fermée de pin à l'Est du site

Source : Artifex 2020



Forêt ouverte de feuillus au Sud-Ouest du site

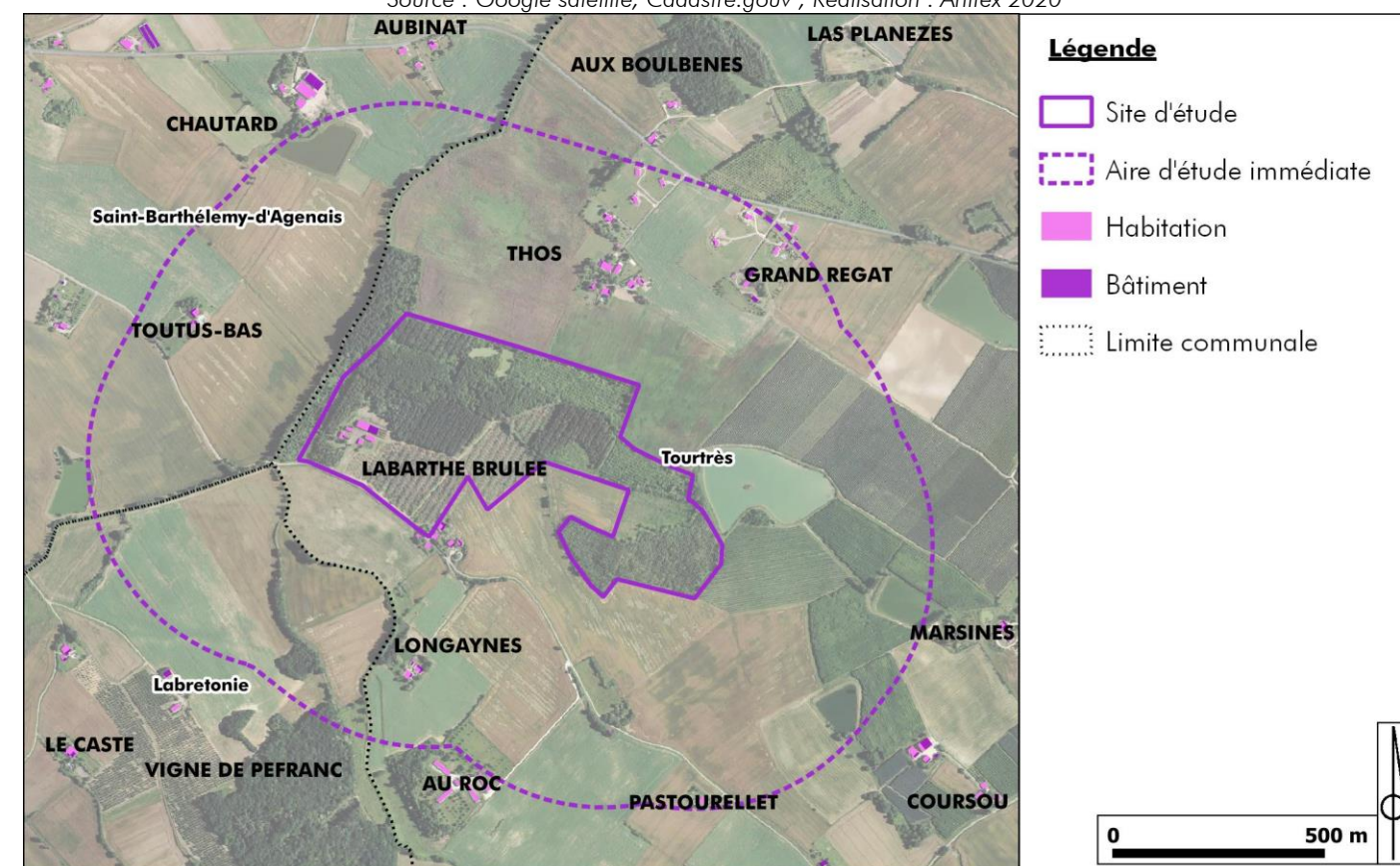
Source : Artifex 2020

#### • Santé humaine

Sur la commune de Tourtrès, l'habitat est principalement concentré au niveau du centre-bourg ou dispersé en petits hameaux. Aux abords du site d'étude, plusieurs habitations sont identifiées : une habitation se trouve sur le site et d'autres en lisière Sud du site. Puis des hameaux sont présents aux abords du site entre 225 m et 380 m du site d'étude.

Illustration 10 : Carte des habitations et bâtiments proches du site d'étude

Source : Google satellite, Cadastre.gouv ; Réalisation : Artifex 2020



Le site d'étude est localisé dans un contexte rural peu bruyant où les perturbations sonores sont principalement liées à l'activité agricole. Ainsi, la qualité de l'air aux environs du site d'étude est bonne et les émissions lumineuses au sein du site d'étude sont faibles, elles proviennent majoritairement des habitations proches ou des phares de voitures.



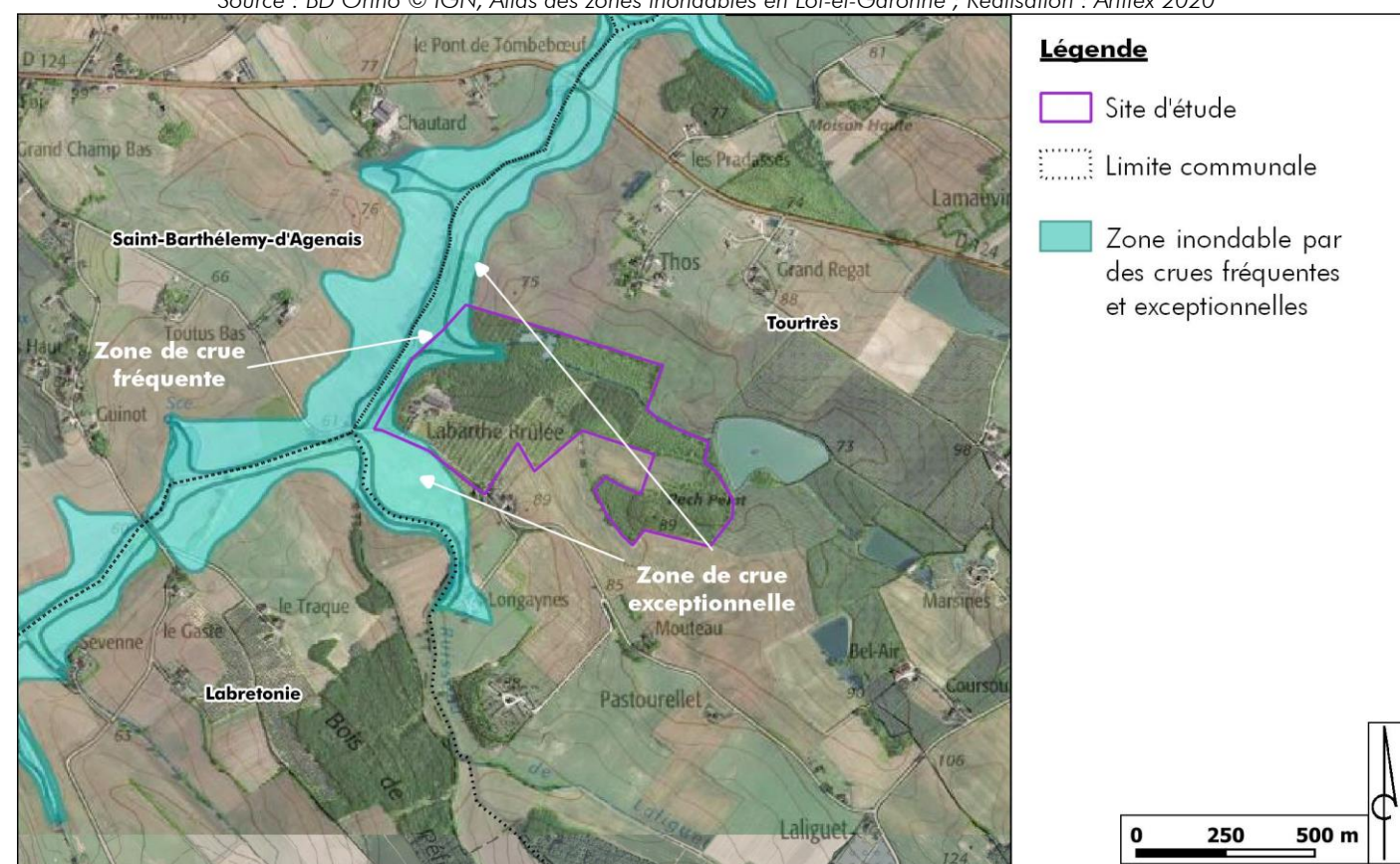
#### IV. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- **Risques naturels**

D'après l'Atlas des zones inondables des petits cours d'eau, le site d'étude est concerné par le risque inondation avec la présence de la rivière La Canaule à la lisière Ouest. Le risque de crue exceptionnelle est présent le long du côté Ouest et au Sud-Ouest du site et le risque de crue fréquente remonte le long du cours d'eau présent sur le site d'étude. L'illustration ci-dessous localise les zones inondables par crue aux abords du site d'étude.

Illustration 11 : Carte des zones inondables par crues dans le secteur du projet

Source : BD Ortho © IGN, Atlas des zones inondables en Lot-et-Garonne ; Réalisation : Artifex 2020



Le site d'étude est compris dans une zone d'aléa fort pour le risque de retrait/gonflement des argiles. La commune de Tourtrès est concernée par un PPRN, approuvé le 02 février 2016.

D'après l'Atlas feu de forêt, le site d'étude a un aléa fort et moyen au risque de feu de forêt. Toutefois, il est à nuancer car le site n'est plus recouvert de boisement à ce jour, sauf pour la partie Est du site.

Le site d'étude n'est concerné par aucun autre risque naturel.

- **Risques technologiques**

Aucun établissement SEVESO n'est recensé sur la commune de Tourtrès ou dans les communes voisines.

La commune de Tourtrès n'est pas concernée par le risque de transport de matières dangereuses, ni par le transport de gaz naturel.



## V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

- **L'aire d'étude éloignée (rayon de 4 km)**

A l'échelle éloignée le territoire est composé d'un ensemble de collines plus ou moins marquées. La butte de Tourtrès domine l'ensemble de celles-ci. Sur ces collines s'implante une mosaïque de parcelles agricoles aux cultures variées dont les vergers sont visuellement les plus marquants. La forêt est également très présente dans le paysage, à travers deux ensembles boisés au Nord et au Sud de l'aire d'étude éloignée. Les lieux de vie se répartissent dans quelques villages et dans de très nombreuses fermes isolées ou petits hameaux disséminés sur l'ensemble du territoire. Des ouvertures visuelles existent depuis de nombreux lieux de vie répartis sur les collines autour du site d'étude. Ces vues sont néanmoins partielles et ne permettent pas de voir le site d'étude dans son intégralité. Le relief et la végétation, en particulier la ripisylve autour de la Canaule, limitent ces perceptions. Les vues les plus notables sont celles depuis la butte de Tourtrès (MH 1 et SI 1) et plus particulièrement depuis l'un des panneaux d'interprétation du paysage qui y sont installés et qui fait face au site d'étude.

- **L'aire d'étude immédiate (rayon de 500 à 700 m)**

A l'échelle immédiate, le territoire d'étude se présente sous la forme de douces collines qui s'inclinent vers la rivière de la Canaule dont la présence est soulignée par une ripisylve. Sur ces collines est implantée une agriculture diversifiée. Un ensemble de lieux de vie se répartissent sur les sommets de ces collines. Deux routes traversent l'aire d'étude immédiate, l'une départementale au Nord et l'autre communale au Sud. Un sentier de randonnée local chemine dans le quart Sud-Ouest de l'aire d'étude immédiate. Des vues s'ouvrent vers le site d'étude depuis plusieurs lieux de vie de l'aire d'étude immédiate. Des points de vue sont également possibles depuis la route départementale D 124, depuis la route communale qui longe la lisière Sud du site d'étude ainsi que depuis un sentier de randonnée locale qui passe au Sud-Ouest du site d'étude. Ces perceptions ne permettent pas de voir le site d'étude dans son intégralité. Cependant certains points de vue se font depuis des points hauts sur le site d'étude qui permettent d'avoir des vues ouvertes sur celui-ci. Les ouvertures visuelles sont limitées par le relief du site d'étude et par la végétation, notamment par la ripisylve implantée autour de la rivière de la Canaule.

- **Le site d'étude**

Le site d'étude est composé d'ondulations douces qui s'élèvent plus sensiblement vers l'Est et le Pech Pelat. Sa surface est occupée en grande majorité par des landes de ronces issues du défrichement d'anciennes parcelles de sylviculture. Seule la partie Est demeure boisée avec une plantation de conifères. Les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole occupent une partie du lieu-dit « Labarthe Brûlée ». Deux retenues collinaires sont également présentes à proximité de la lisière Nord. Le paysage de landes ouvertes ainsi que la position du site d'étude en contre bas de plusieurs petites collines offrent de nombreuses perceptions depuis le site d'étude vers l'extérieur. Le bourg de Tourtrès et son patrimoine inventorié (MH et site inscrit) ainsi que de nombreux lieux de vie sont visibles depuis la majorité du site d'étude. Les vues s'ouvrent plus largement depuis les pentes du Pech Pelat qui domine le site d'étude.



Vue vers le site d'étude depuis la butte de Tourtrès  
Source : Artifex 2020



Vue depuis le lieu-dit « Thos » au Nord du site d'étude  
Source : Artifex 2020



Vue depuis l'entrée du site d'étude  
Source : Artifex 2020



# PARTIE 3 : VARIANTE DE MOINDRE IMPACT ET CHOIX D'IMPLANTATION DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

L'analyse de l'état initial du site sélectionné pour l'implantation du projet parc photovoltaïque a permis de dégager un ensemble de secteurs sensibles.

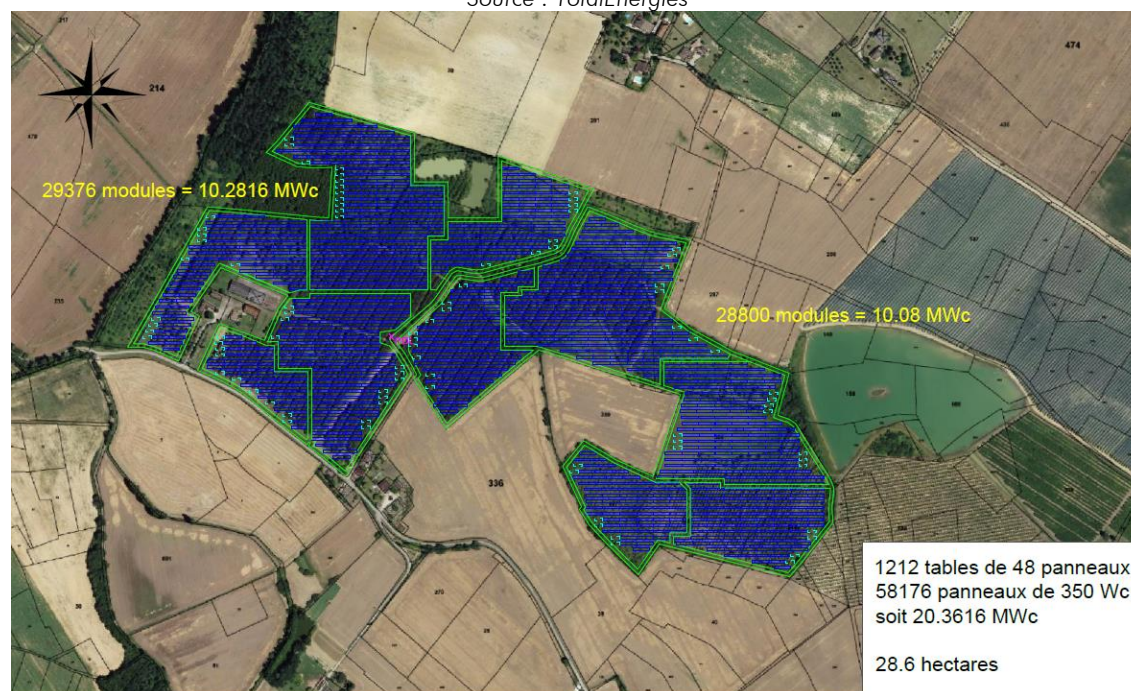
L'objectif de cette partie est donc de justifier le choix d'implantation du projet en fonction des sensibilités identifiées.

- **Variante 1 : variante maximisante d'AMARENCO**

En 2018, AMARENCO étudie le projet photovoltaïque sans coactivité. A ce stade, les enjeux environnementaux et de biodiversité ne sont pas pris en compte. Ce projet s'étend sur l'intégralité du site d'étude. La puissance est estimée à environ 20.36 MWc sur une surface d'environ 28.6 hectares.

Illustration 12 : Variante 1

Source : TotalEnergies



- **Variante 2 : variante reprise par TotalEnergies évitant les enjeux écologiques**

Le projet a évolué selon un processus itératif en prenant en compte les résultats de l'étude d'impact environnemental. Ainsi, l'implantation évite :

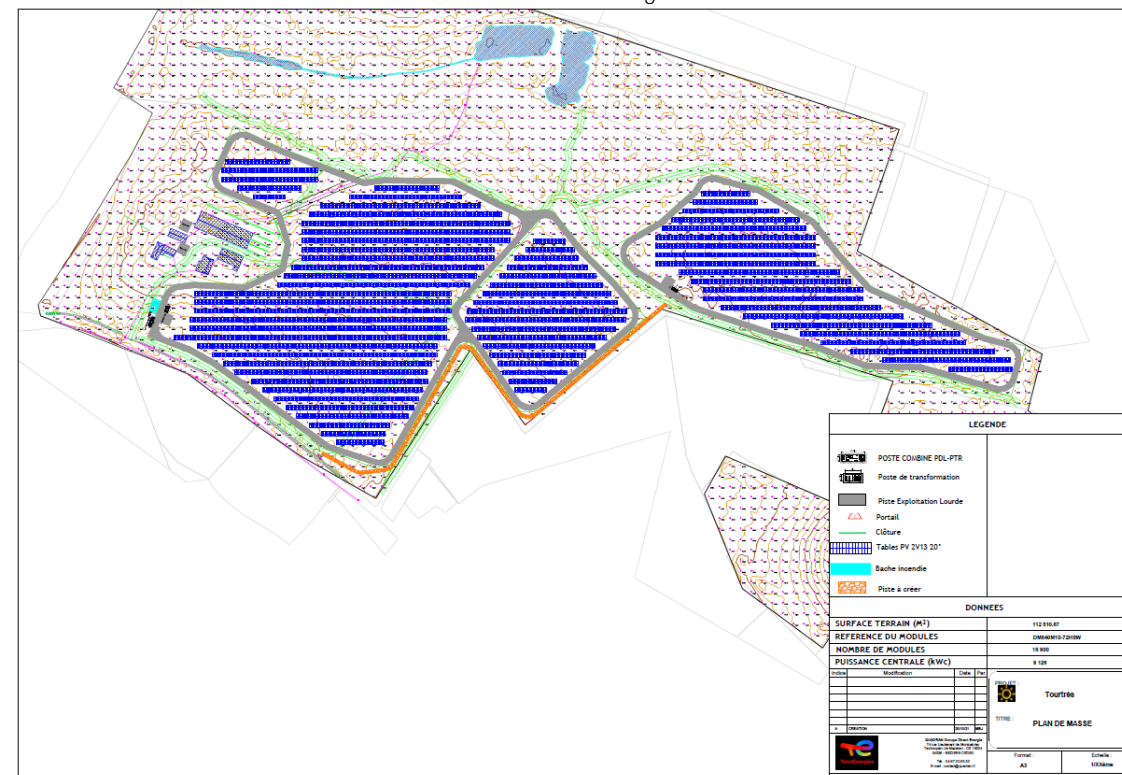
- Les enjeux zones humides au Nord du site ;
- Les enjeux biodiversité à l'Ouest du site d'étude ;
- Les enjeux liés aux boisements à l'Est.

D'autre part, TotalEnergies a pris la décision de faire évoluer le projet pour en faire un projet agrivoltaïque, en partenariat avec un éleveur ovin.

De plus, cette variante prend en compte les préconisations du Service départementale d'incendie et de secours, à savoir la création d'une voie d'accès au site d'une largeur de 3 m, d'une piste interne, d'un portail d'entrée, la mise en place d'une bache à eau à l'entrée du site et l'installation d'une signalétique adaptées.

Illustration 13 : Variante 2

Source TotalEnergies

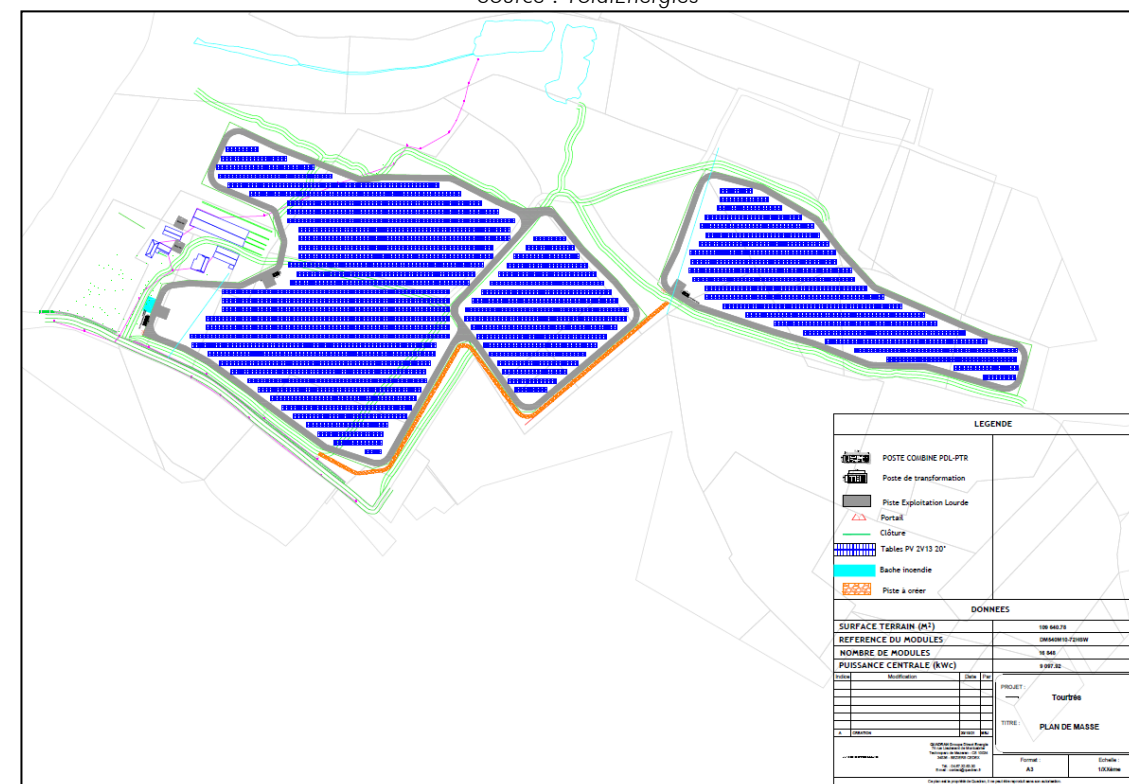


- **Variante 3 : variante retenue évitant les réseaux et la haie d'arbres existante**

Cette variante prend en compte un recul du poste de livraison/transformation et de la citerne à l'entrée du site, afin d'éviter la rangée d'arbre, ainsi qu'un second recul à l'entrée du site et sur le deuxième îlot à l'Est, afin de laisser la canalisation d'eau potable sans implantation de pieux battus pour éviter tout risque de perforation.

Illustration 14 : Variante 3, variante retenue

Source : TotalEnergies





## PARTIE 4 : IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES

### I. LES EFFETS POSITIFS DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

L'objectif de cette partie est de déterminer les impacts du projet sur l'environnement, sur la base des enjeux du territoire déterminés dans l'analyse de l'état initial. Les mesures prévues par le pétitionnaire ont pour but d'éviter les effets du projet sur l'environnement et réduire les effets n'ayant pu être évités.

- **Développement des énergies renouvelables**

Cette électricité étant produite à partir d'une source d'énergie stable et renouvelable, les rayonnements solaires, le projet participe à atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables. Ces objectifs, définis dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Grenelle de l'Environnement, encouragent le développement des énergies renouvelables, dans le but de relayer l'utilisation des énergies fossiles.

- **Lutte contre le changement climatique**

Sur la durée de vie du parc (30 ans), il permet d'éviter le rejet de 19 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit **0,6 tonnes de CO<sub>2</sub> par an**.

- **Consolidation de l'image environnementale et technologique de la production d'électricité**

De plus, la bonne conduite du chantier et le développement du projet de parc photovoltaïque en accord avec les contraintes environnementales contribueront à apporter une image novatrice et écologique aux technologies photovoltaïques.

- **Participation au développement économique local**

D'autre part, le projet aura des incidences notables et positives sur l'économie locale. En effet, l'installation et la maintenance du parc nécessitent de faire appel à des entreprises locales : des emplois seront ainsi créés. De plus, les ouvriers travaillant sur le chantier du parc seront une clientèle potentielle pour les commerces locaux.

- **Reprise d'une activité économique par la mise en place d'un projet agricole local**

L'installation du parc photovoltaïque va permettre la mise en place d'un projet agricole sur les parcelles du projet. Ainsi, ces parcelles sans activités à ce jour, vont être utilisées par la Ferme de Peyrenegre, une exploitation agricole de la commune de Tourtrès, pour un troupeau de brebis.

### II. LES IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

- **Impacts du projet sur le milieu physique**

Les panneaux seront mis en place par des techniques de fixation au sol peu invasives (pieux battus), sans modification de la topographie locale.

Les bâtiments techniques disposés pour le fonctionnement du parc photovoltaïque n'engendreront qu'une imperméabilisation très réduite du sol. L'imperméabilisation du sol étant dérisoire, le régime d'écoulement des eaux actuel sera maintenu.

Durant la phase chantier de 7 mois, la présence de produits polluants sur le chantier tels que les hydrocarbures pourrait être à l'origine d'une **pollution accidentelle**, pouvant potentiellement se retrouver dans les sols et les eaux.

La phase chantier comprend l'intervention d'engins pour la mise en place de l'ensemble des infrastructures du projet.

**Les impacts du projet sur le milieu physique se limitent à une pollution éventuelle des sols et des eaux durant la phase chantier.**

**Cet impact est réduit par l'application de la mesure de réduction (MR) suivante :**

**MR1 : Réduction du risque de pollution accidentelle**

- ⇒ Mise en place de kits anti-pollution sur le site du chantier ;
- ⇒ Ravitaillement et entretien des engins de chantier sur une aire étanche mobile ;
- ⇒ Gestion raisonnée des déchets produits lors du chantier.

- **Impacts du projet sur le milieu naturel**

L'implantation du parc agrivoltaïque débutera par une **phase chantier**. Cette phase chantier aura pour effets :

- une **altération des habitats naturels et des habitats d'espèces** par dégradation de la végétation (débranchage et/ou écrasement, creusement de tranchées) et terrassements mineurs ;
- un risque de **destruction directe d'individus**, notamment par écrasement, ensevelissement ou choc, pour les espèces surtout dans leurs stades peu mobiles (œufs, larves, juvéniles) ;
- un **dérangement** provoquant la fuite de certaines espèces mobiles (reptiles, oiseaux, mammifères), occupant les zones enfrichées et peu fréquentées du site. Ce dérangement peut engendrer un échec de reproduction dans le cas d'un abandon du nid ou des juvéniles.

Il est cependant à noter que la phase chantier est limitée dans le temps et que, de ce fait, la perte d'habitats occasionnée pour certaines espèces est temporaire dans la mesure où la phase d'exploitation permet la mise en place d'habitats favorables à ces espèces. Ainsi certaines espèces regagneront leurs territoires initiaux une fois le chantier terminé).

La phase d'exploitation, faisant suite à la phase chantier, ne requiert que très peu d'interventions et ne présente que peu d'effets sur le milieu naturel.

**Les impacts du projet sur le milieu naturel se limitent à la destruction d'individus d'espèces protégées sans enjeu notable. Le risque de destruction est limité à la phase chantier du fait du défrichage et de la circulation des engins.**

**Cet impact est réduit par l'application de la mesure de réduction (MR) suivante :**

**MR2 : Mise en défens des milieux évités en phase chantier**

- ⇒ Mise en place de cordelettes de couleur et d'une signalisation « Protection de la biodiversité – Accès et dépôt interdits ».

**MR3 : Respect du calendrier écologique**

- ⇒ Évitement des périodes sensibles du cycle biologique des espèces.



**MR7 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

- ⇒ Nettoyage des engins de chantier ;
- ⇒ Fauchage des espèces envahissantes et ensemencement des espèces indigènes.

D'autre part, la mise en place de mesures d'accompagnement et de suivi permet d'apporter une plus-value environnementale au projet :

**MA1 : Restauration écologiques des communautés végétales**

- ⇒ A mettre en place si la régénération naturelle de la végétation au sein du parc ne suffit pas ;
- ⇒ Fauchage des secteurs à restaurer, récolte des semences du milieu préservé et ensemencement du secteur à restaurer.

**MS1 : Suivi écologique du site en phase chantier**

- ⇒ La visite d'un écologue en phase chantier permettra de s'assurer de la bonne application et de l'efficacité de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.

**MS2 : Suivi écologique du site en phase exploitation**

- ⇒ La visite d'écologues pendant la phase d'exploitation permettra de s'assurer de la bonne application et de l'efficacité de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction et également de vérifier l'état de conservation des habitats et espèces.

- **Impacts du projet sur le milieu humain**

Le parc photovoltaïque de Tourtrès sera bénéfique pour l'économie locale à court et long-terme (commerces, développement des énergies renouvelables et tourisme). Il permet de revaloriser un site sans valeur économique.

En phase chantier, un impact sera engendré par la production de gaz d'échappement des engins et la poussière émises lors des travaux. Les engins nécessaires à la phase chantier ne seront utilisés que pour un court terme et utiliseront les pistes en concassé. Lors de l'exploitation le passage des engins et véhicules pour la maintenance restera ponctuel et l'utilisation des pistes réduira la formation de boues.

Le trafic restera sensiblement le même puisque moins d'un camion est attendu par jour durant la durée du chantier (7 mois).

En ce qui concerne les ordures ménagères et les déchets non dangereux, produits sur le site durant la phase de chantier, il s'agit d'ordures ménagères liées à la base vie et des déchets tels que les cartons, le papier, emballages plastiques... Ces déchets sont générés par la présence des employés qui réalisent les travaux. Or, le nombre d'employés n'étant pas considérable sur l'ensemble de la durée du chantier, le volume d'ordures ménagères et de déchets non dangereux produits ne sera pas significatif. Il sera stocké et évacué par les filières adaptées.

Le parc photovoltaïque ne générera pas de déchets en soi mais certains types de déchets seront tout de même créés en faible quantité.

Les déchets verts seront collectés et évacués vers des filières de traitement adaptées.

L'ensemble des équipements électriques et électroniques (câbles électriques, onduleurs...) qui composent le parc photovoltaïque seront évacués. Les déchets en acier galvanisé seront aussi traités.

Les terrains du projet se trouvent au droit de parcelles qui ne présentent plus de vocation sylvicole et agricole depuis plusieurs années. Cependant, au vu de la vocation agricole initiale d'une partie de ces terrains, TotalEnergies a décidé de mettre en place un projet agricole sur site. Le projet permettra donc de combiner maintien d'une activité agricole et entretien de la végétation de la centrale photovoltaïque

En ce qui concerne le recyclage des panneaux photovoltaïques, l'association SOREN a commencé à mettre en place un programme de collecte et de recyclage des modules photovoltaïques. Leur objectif est de rendre l'industrie photovoltaïque « doublement verte » c'est-à-dire tout au long de son cycle de vie.

Concernant le raccordement, le tracé prévisionnel de raccordement suit les voies de communication entre le poste source et le poste de livraison. Le raccordement n'entraînera pas une dégradation des infrastructures routières. Une déviation ou une alternance de la circulation pourra être proposée afin de réaliser les travaux sans impacter la sécurité des usagers.

**Les impacts du projet sur le milieu humain se limitent à l'augmentation du trafic routier durant la phase chantier. Le risque est limité à la phase des travaux, soit 7 mois.**

Cet impact est réduit par l'application de la mesure de réduction (MR) suivante :

**MR5 : Bonnes pratiques de circulation en phase chantier**

- ⇒ Assurer la sécurité des usagers (automobiliste, agriculteurs, riverains) ;
- ⇒ Remettre en état les voies.

- **Impacts du projet sur le paysage et le patrimoine**

Le parc agrivoltaïque de Tourtrès viendra s'implanter au sein des paysages agricoles des collines de Guyenne.

**A l'échelle éloignée**, la combinaison du relief vallonné et de la végétation (nombreux boisements) contraint en grande partie les perceptions sur le projet. De plus, le choix d'implantation finale du projet, en évitant le Pech Pelat et une partie Nord du site d'étude initial, permet de diminuer les visibilité éloignées.

Néanmoins, le projet est perceptible depuis quelques lieux de vie isolés, des routes secondaires et sentiers de petite randonnée. Par ailleurs, il apparaît visible depuis le village de Tourtrès, ses éléments patrimoniaux inscrits et le circuit d'interprétation du paysage situé sur les hauteurs du pech.

**A l'échelle immédiate**, le projet s'insère sur des parcelles en friches, ouvertes, au niveau d'une petite crête. Les limites Ouest (boisements et ripisylve de La Canaule) et Sud-Est (boisements du pech Pelat), permettent d'atténuer quelque peu les perceptions sur le parc. Néanmoins, il reste largement visible depuis les quelques habitations proches («Thos», «Grand Regat», «Labarthe Brûlée») et depuis la route communale qui passe au Sud du parc. Il est également visible depuis la route D124, mais de manière moins prononcée car en partie masqué par la végétation (haies, boisements).

Le **site du projet** retenu pour l'implantation du parc agrivoltaïque correspond à environ la moitié du site d'étude initial. L'ensemble des éléments paysagers à enjeux ont été évités et seront conservés : le séchoir à tabac présent parmi les bâtiments du site, les retenues collinaires et leur végétation associée présentes au Nord du site, les boisements du Pech Pelat. Les parcelles concernées par le projet, essentiellement des landes de ronces, n'ont pas de valeur paysagère intrinsèque.

**Le projet a donc un impact visuel moyen depuis les lieux de vie proches et depuis la route communale longeant le site. Ces impacts nécessitent donc l'application de mesures de réduction (MR).**

Ils sont réduits par l'application des mesures de réduction suivantes :

**MR6 : Plantations de haies vives**

- ⇒ Plantation de haies le long de la route communale et à proximité du lieu-dit « Labarthe Brûlée » (lisière Sud / Sud-Est du parc) ;

**MR7 : Plantations éco-paysagères d'arbres de haut jet**

- ⇒ Plantation d'une trentaine d'arbres de haut jet, qui seront implantés au Nord du parc ;

**MR8 : Intégration des éléments techniques**

- ⇒ Choix de couleurs et matériaux adaptés au contexte paysager (notamment postes techniques en bardage bois).



Le tableau ci-après permet de synthétiser l'ensemble des mesures prévues **appliquées aux impacts négatifs notables**, avec leur coût estimatif et leur gestion.

IMPACT POTENTIEL NOTABLE				MESURES PRÉVUES										IMPACT RÉSIDUEL		Mesure(s) à appliquer ?		
Code	Description	Qualité avant mesures	Intensité avant mesures	Mesures de Réduction								Mesures d'accompagnement	Mesure de Suivi		Qualité de l'impact résiduel		Intensité de l'impact résiduel	
				MR1	MR2	MR3	MR4	MR5	MR6	MR7	MR8	MA1	MS1	MS2				
				Réduction du risque de pollution	Mise en défens des milieux évités en phase chantier	Respect du calendrier écologique	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Bonnes pratiques de circulation en phase chantier	Plantation de haies vives	Plantations éco-paysagères d'arbres de haut-jet	Intégration des éléments techniques	Restauration écologique des communautés végétales	Suivi écologique en phase chantier	Suivi écologique en phase exploitation				
IMP6	Pollution des sols et des eaux due à un déversement d'hydrocarbures ou d'huile en phase chantier	Négatif	Moyen	X												Négatif	Négligeable	Non
IMN1	Risque de dégradation d'habitats patrimoniaux	Négatif	Faible		X		X									Négatif	Négligeable	Non
IMN2	Risque de dégradation de la station de Trèfle écaillé	Négatif	Faible		X											Négatif	Négligeable	Non
IMN3	Risque de destruction d'individus d'espèces protégées et/ou patrimoniales en phase chantier	Négatif	Faible			X										Négatif	Négligeable	Non
IMH8	Utilisation des pistes d'accès en phase chantier	Négatif	Faible					X								Négatif	Négligeable	Non
IPP4	Impact visuel depuis les lieux de vie proches	Négatif	Moyen							X	X	X				Négatif	Négligeable	Non
IPP5	Impact visuel depuis la route communale longeant le site	Négatif	Moyen							X		X				Négatif	Négligeable	Non
Coût de la mise en œuvre et de la gestion des mesures <i>Coût estimé pour 30 ans, durée d'exploitation du parc photovoltaïque</i>		Mise en œuvre		480 € HT	4 330 € HT	-	Dépendant du degré de colonisation par les espèces invasives	-	30 200 € HT	10 000 € HT	15 000 € HT	5 000 € HT						
		Gestion		-	-	-	-	-	-	-	-	-						
		Suivi		-	Oui	Oui	Oui	-	Oui	Oui	-	-	5 850 € HT	50 000 € HT				

**CONCLUSION**

Suite à l'application des mesures proposées, le projet de parc photovoltaïque n'a pas d'impact notable sur l'environnement.



# PARTIE 5 : COMPATIBILITES DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

L'analyse de la compatibilité du projet de parc photovoltaïque avec les documents d'urbanisme en vigueur ainsi que les plans, schémas et programmes est présentée dans le tableau suivant.

Plans, schémas et programmes		Rapport au projet
Loi Montagne	-	La commune de Tourtrès n'est pas soumise à la Loi Montagne.
Loi littoral	-	La commune de Tourtrès n'est pas soumise à la Loi Littoral.
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	-	Le présent projet de parc agrivoltaïque n'est concerné par aucun SCOT.
Document d'urbanisme en vigueur	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Lot et Tolzac	Le territoire de la <b>Communauté de communes Lot et Tolzac</b> est couvert par un PLUi approuvé depuis le 28 janvier 2020.  Les parcelles localisées au droit du projet sont classées majoritairement en <b>zone Npv</b> et en <b>zone A</b> .  Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès est compatible avec le PLUi en vigueur
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	Bassin Adour Garonne	Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès est compatible avec le SDAGE 2016-2021 en <b>préservant la ressource en eau</b> . Aucun apport de pesticides ne sera fait, les <b>écoulements ne seront pas modifiés</b> par la création de piste. Des mesures de réduction permettront de <b>maitriser une éventuelle pollution accidentelle</b> . La zone humide légèrement impactée par le passage de la piste sera <b>compensée</b> . L'implantation du projet évitant le cours d'eau La Canaule, son fonctionnement hydraulique sera donc maintenu.
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	SAGE de la Vallée de la Garonne	Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée de la Garonne a été adopté par la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 13 février 2020.  Par la mise en place de mesures adaptées, le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès n'altère pas la qualité ni la quantité de la ressource en eau au droit du projet. Il est donc compatible avec les orientations du SAGE de la Vallée de la Garonne.
Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)	Périmètre du SDAGE Adour-Garonne, sur lequel s'applique le PGRI 2016-2021	Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès est donc compatible avec le PGRI du bassin Adour-Garonne.

Plans, schémas et programmes		Rapport au projet
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	SRADDET Nouvelle-Aquitaine	Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès est présenté comme un levier au développement des énergies renouvelables. Il est, à ce jour, compatible avec les objectifs du SRADDET de la région Occitanie, visant à être la première région à énergie positive
Charte de Parc Naturel Régional (PNR)	-	Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès n'est pas localisé dans le périmètre d'un PNR.

**CONCLUSION**

L'étude de l'ensemble de ces documents n'a révélé aucune incompatibilité du projet de parc photovoltaïque avec les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes.



## PARTIE 6 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

### I. ANALYSE DES EFFETS CUMULATIFS

L'objectif de cette partie est d'évaluer le cumul des impacts directs et indirects générés par le présent projet avec les parcs déjà existants. **Aucun parc photovoltaïque n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour du présent projet.**

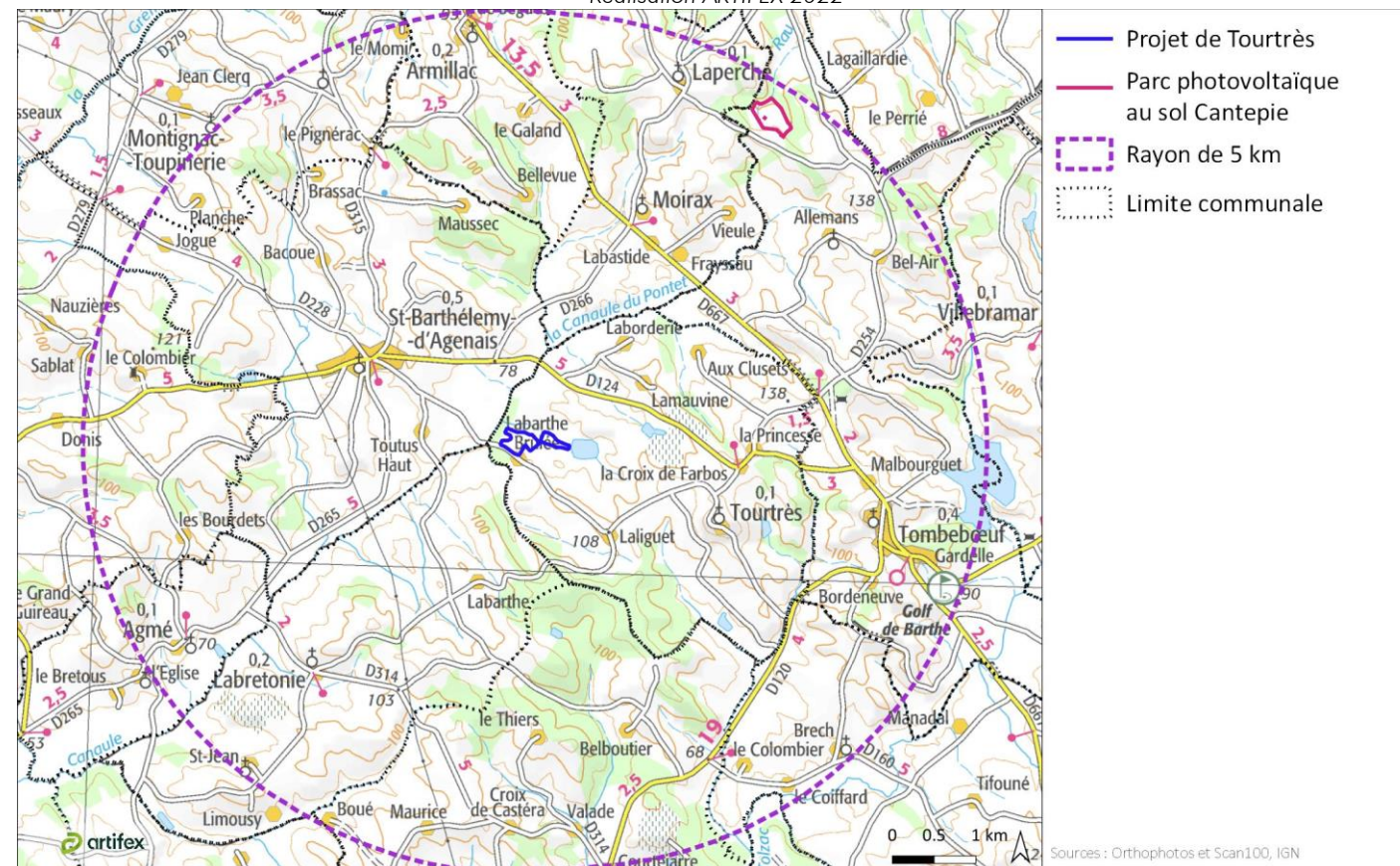
### II. ANALYSE DES EFFETS CUMULES

L'objectif de cette partie est d'évaluer le cumul des impacts directs et indirects générés par le présent projet et les autres projets connus ou approuvés.

La consultation des Avis de l'Autorité Environnementale sur le site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a été réalisée en **décembre 2021**, dans un rayon de 5 km autour du projet de Tourtrès (aire d'étude éloignée du volet paysager). Seul un projet a été identifié, sur la commune de Tombeboeuf. Il s'agit du **projet de parc photovoltaïque au sol de Cantepie**, déposé par Total Energies, à environ 4,4 km au Nord-Est du projet.

Illustration 15 : Localisation des projets connus à moins de 5 km du projet

Réalisation ARTIFEX 2022



- Effets cumulés sur le milieu physique

De la même manière que le projet de parc photovoltaïque de Tourtrès, le parc photovoltaïque identifié ne nécessite **pas d'importants travaux de terrassement**, de nivellement ou d'affouillement, impliquant une modification de l'état de surface du sol. D'autre part, la mise en place des structures supportant les panneaux photovoltaïques par pieux

battus ou vissés, longrines en béton ou plots autoportants, sont des **techniques très peu invasives pour le sol**, d'autant plus à l'échelle des formations pédologiques ou géologiques.

Les projets de parc photovoltaïque de Tourtrès et Tombeboeuf ne sont pas de nature à nuire à la qualité ou la quantité de nappes d'eau souterraines. **Aucun rejet ni prélèvement n'est prévu au droit des masses d'eau souterraines.**

Les impacts identifiés sur les eaux superficielles, pour un projet de parc photovoltaïque, sont limités à une éventuelle pollution accidentelle aux hydrocarbures. Ce type de pollution accidentelle reste rare au cours de la durée de vie d'un parc et maîtrisé par la mise en place de mesures adaptées (aire de rétention, kits absorbant...).

**Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès n'a pas d'impact cumulé avec le parc photovoltaïque sur la commune de Tombeboeuf sur le milieu physique**

- Effets cumulés sur le milieu naturel

Le projet de parc photovoltaïque de Tombeboeuf comporte des espèces à enjeu communes avec celui de Tourtrès qui n'utilisent toutefois les terrains de Tourtrès que pour le transit ou l'alimentation (Elanion blanc, Milan noir, imagos du Damier de la Succise et chiroptères). **La mise en œuvre des mesures ERC permet toutefois de garantir le maintien des espèces faunistiques patrimoniales présentes sur ces sites et sur leurs abords.**

Par ailleurs, la distance est grande entre ces deux projets. En outre, leur superficie est faible et les types d'habitats impactés sont communs dans le département. Il reste donc pour le moment de larges surfaces disponibles pour les espèces concernées. C'est pourquoi **il n'est pas attendu d'effets cumulés notables entre le projet de Tourtrès et celui de Tombeboeuf.**

- Effets cumulés sur le milieu humain

La phase chantier de mise en place des différents projets connus pourra faire appel à des entreprises locales. D'autre part, les ouvriers seront une clientèle potentielle pour les restaurateurs et hôtels du secteur.

La mise en place de parcs photovoltaïques produisant de l'électricité à partir de l'énergie renouvelable, non émettrice de gaz à effet de serre, participe à la lutte contre le réchauffement climatique global.

Par nature, les projets de parc photovoltaïques émettent peu de rejets dans l'atmosphère. Seule la phase chantier peut être source de pollution via le transport des matériaux sur site et de gêne sonore. Mais cette phase reste limitée dans le temps.

La mise en place du projet de Tourtrès et du parc photovoltaïque de Tombeboeuf se feront en partie sur des terres agricoles ou anciennement agricoles. Cependant, la perte de terre agricole reste de faible ampleur sachant que l'utilisation de pieux n'impacte pas la qualité de la terre en place et que le démantèlement reste aisé. De plus, aucune activité agricole n'est recensée sur les parcelles agricoles de Tourtrès. Enfin, le projet de Tourtrès est un projet agrivoltaïque permettant la reprise d'une activité agricole par la mise en place d'un atelier ovin.

**Les effets cumulés du projet de Tourtrès avec le projet de Tombeboeuf sont positifs sur l'économie locale et les énergies renouvelables.**

- Effets cumulés sur le paysage et le patrimoine

Le projet de parc photovoltaïque de Tombeboeuf s'implante dans un secteur vallonné et boisé, avec des perceptions ouvertes essentiellement vers le Nord du fait de la topographie. Il est situé à plus de 4 km au Nord-Est du projet de Tourtrès. Ainsi, compte tenu de cet éloignement, du relief vallonné du territoire, et des nombreux écrans visuels (boisements), les deux projets n'auront aucune relation visuelle.

**Le projet de parc agrivoltaïque de Tourtrès ne présente donc pas d'impact cumulé avec le parc photovoltaïque de Tombeboeuf sur le paysage et le patrimoine.**



# PARTIE 7 : SCENARIO DE REFERENCE ET APERÇU DE SON EVOLUTION

Cette partie présente les aspects pertinents de chaque milieu de l'environnement (Scénario de référence) et leur évolution dans le cas de la mise en œuvre du projet de parc photovoltaïque (Scénario alternatif 1) et en l'absence de la mise en œuvre du projet (Scénario alternatif 2).

Thématique	Aspects pertinents de l'environnement relevés	Aperçu de l'évolution de l'état actuel	
		Scénario alternatif 1 <i>Mise en place du projet de parc agrivoltaïque au sol</i>	Scénario alternatif 2 <i>Site laissé à l'abandon</i>
<b>Milieu physique</b>	<p>Le site se trouve sur des sols faits de matériaux arrachés des versants, d'éléments grossiers et de végétaux. Ils sont assez perméables. Ce sont d'anciennes parcelles sylvicoles enrichies.</p> <p>Aucune exploitation de la ressource en eaux souterraines n'est réalisée au droit du site du projet.</p>	<p>La mise en place du parc agrivoltaïque ne prévoit ni terrassement, ni excavation de terres de grande envergure. L'implantation des structures photovoltaïques se fait à l'aide d'un système peu invasif pour le sol (pieux battus).</p> <p>De plus, un parc agrivoltaïque n'est pas à l'origine de rejets susceptibles de polluer les sols ou les eaux souterraines.</p> <p>En phase chantier, toute éventuelle pollution accidentelle sera maîtrisée par la mise en place de mesure de réduction.</p>	<p>Le site sera propice au développement d'une végétation herbacée. Ce type de végétation permet de limiter l'érosion des sols par les eaux pluviales, en favorisant l'infiltration.</p> <p>Aucune activité susceptible de générer des rejets dans les sols et les eaux souterraines ne sera mise en place.</p>
<b>Milieu naturel</b>	<p>Le site d'étude est composé quasi-exclusivement d'anciennes plantations d'arbres, récemment coupées ayant laissé place à des végétations herbacées de milieux plus ou moins humides en cours de colonisation par les fourrés, hormis les pins à l'Est du site et des frênes et noyers juste à côté de la maison abandonnée (lieu-dit Labarthe Brûlée).</p> <p>Une parcelle de pelouse-orlet sèche marneuse est aussi présente à l'Est du site.</p>	<p>La présence du parc agrivoltaïque induira le retour de milieux ouverts sur le site d'étude (l'implantation concernant des milieux actuellement très embroussaillés), ainsi que leur artificialisation. L'application des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement permettra une gestion de ces milieux en faveur des espèces patrimoniales du site d'étude.</p>	<p>L'évolution naturelle de ces milieux ira vers une fermeture progressive des milieux ouverts déjà fortement embroussaillés par le développement des fourrés (Saules, Peupliers, Sureau au niveau des milieux les plus humides et Orme champêtre, Aubépine, Cornouiller sanguin, Prunellier, Sorbier, Rosier des chiens, Troène, Genévrier commun, Genêt des teinturiers, Fusain d'Europe et Érable champêtre au niveau des secteurs plus secs), puis des arbres (Frênes, Aulnes et Peupliers au niveau des zones humides et Chênes au niveau des secteurs plus secs).</p>

Thématique	Aspects pertinents de l'environnement relevés	Aperçu de l'évolution de l'état actuel	
		Scénario alternatif 1 <i>Mise en place du projet de parc agrivoltaïque au sol</i>	Scénario alternatif 2 <i>Site laissé à l'abandon</i>
<b>Milieu humain</b>	<p>Actuellement, le site est en friche sans activité sylvicole et agricole.</p> <p>Des bâtiments inhabités sont présents aux abords directs.</p> <p>Une ligne téléphonique aérienne et une canalisation d'eau potable souterraine sont présentes au Sud-Ouest du site au niveau des habitations. Et une autre canalisation d'eau traverse le centre du site d'étude.</p>	<p>La mise en place d'un parc agrivoltaïque sur un secteur qui ne fait l'objet d'une activité économique permet sa valorisation.</p> <p>Un parc photovoltaïque permet le développement des énergies renouvelables, ce qui participe à la lutte contre les gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique.</p> <p>De plus, le projet permet d'apporter une plus-value à l'agriculture locale en permettant à un éleveur ovin de développer une activité sur ce site.</p> <p>Au terme de l'exploitation du parc photovoltaïque (30 ans), le démantèlement des structures permettra aux terres de revenir vierges de tout aménagement et retrouver un usage agricole ou sylvicole.</p>	<p>Le site sera laissé en friche sans activité économique.</p>
<b>Paysage et patrimoine</b>	<p>Le site d'étude s'inscrit dans les paysages agricoles des collines de Guyenne, et correspond à une ancienne parcelle sylvicole en friche, avec quelques composantes paysagères à enjeu au sein même du site.</p> <p>De par le caractère assez ouvert du paysage, le site d'étude est largement perceptible à l'échelle immédiate. A l'échelle éloignée, la combinaison du relief et des écrans visuels réduit nettement les perceptions.</p>	<p>La mise en place du parc agrivoltaïque vient modifier le paysage, en apportant un caractère industriel dans un secteur agricole et sylvicole.</p> <p>Son impact visuel, surtout à l'échelle immédiate (habitations et routes), est atténué par l'évitement de certains secteurs, par la conservation des composantes paysagères à enjeu, et la plantation de haies vives et arbres de haut jet autour du parc.</p>	<p>Le site laissé en friche n'apportera pas, à court terme, de changement marquant dans le paysage.</p> <p>A long terme, la recolonisation probable du milieu par une végétation arbustive et arborée, apportera un caractère davantage boisé au secteur.</p>



## PARTIE 8 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Cette partie a pour objectif d'évaluer les incidences pouvant être occasionnées par le projet sur les habitats d'intérêt communautaire, les espèces d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

### I. POSITION SPATIALE DU PROJET AU SEIN DU RESEAU NATURA 2000

La carte du réseau Natura 2000 présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude est présentée ci-après.

Aucun site Natura 2000 n'est répertorié dans un rayon de 5 km autour du projet. Le site Natura 2000 le plus proche est désigné au titre de la directive « Habitat-Faune-Flore » :

Type	Numéro	Intitulé	Distance au projet
ZSC	FR7200700	La Garonne	14,6 km

Au vu de la distance séparant le site d'étude de la ZSC, aucune interaction n'est attendue avec ce zonage.

### II. INCIDENCES SUR LA ZSC « LA GARONNE »

#### 1. Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

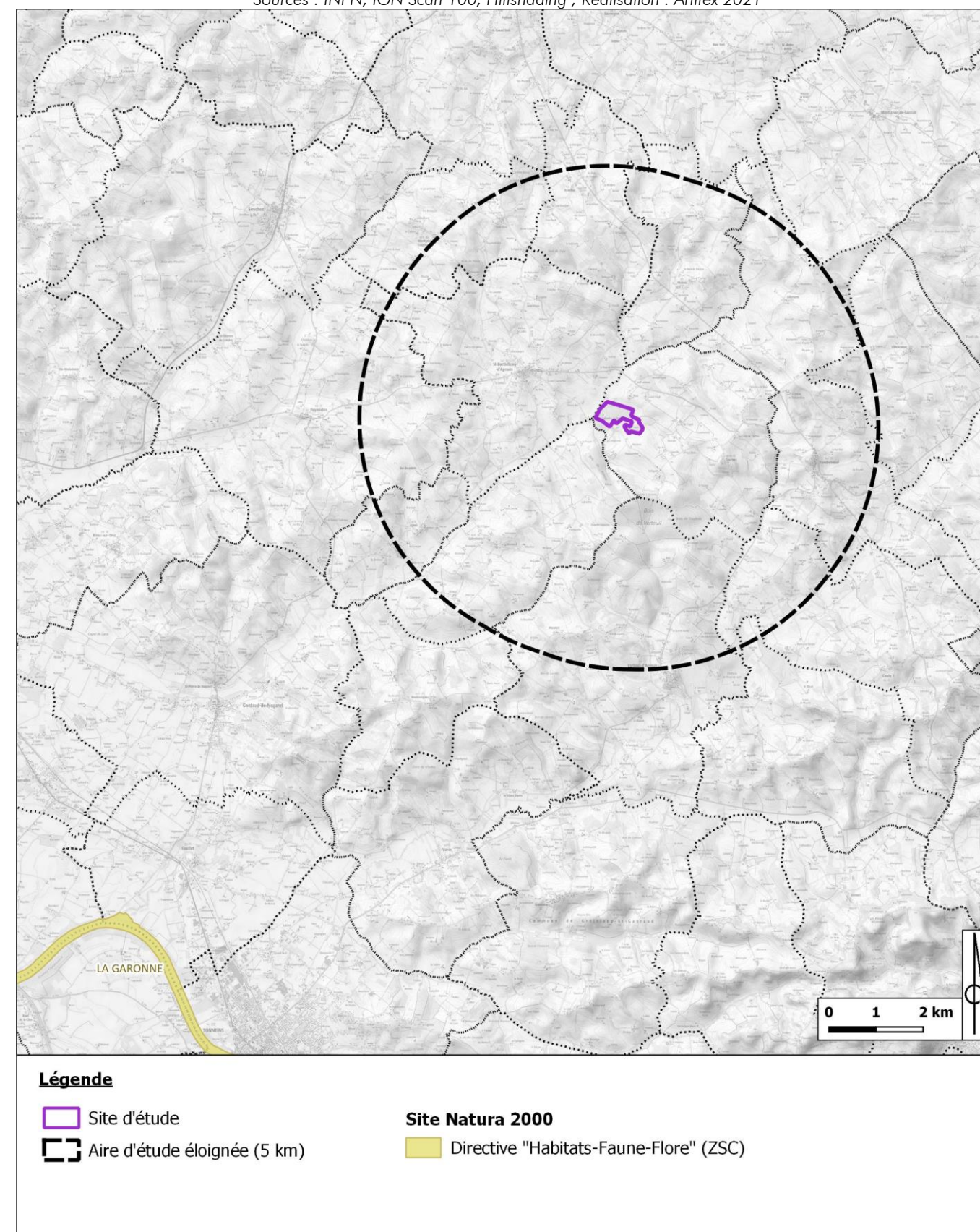
Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur le site d'étude et son aire immédiate. Le projet n'aura donc **aucun impact sur les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la nomination de la ZSC « La Garonne »**.

#### 2. Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

Aucune des populations d'espèces ayant justifié la nomination de la ZSC « La Garonne » ne sera impactée par le projet.

Illustration 16: Zonages écologiques réglementaires et de gestion (Natura 2000) sur le secteur d'étude

Sources : INPN, IGN Scan 100, Hillshading ; Réalisation : Artifex 2021




### CONCLUSION

Conformément à l'article R. 414-22 du code de l'environnement, aucune évaluation des incidences n'est à mener.



## PARTIE 9 : AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION

Les personnes suivantes ont contribué à la réalisation de la présente étude d'impact :

Personne	Contribution	Organisme
Sébastien ALBINET <i>Responsable du pôle Biodiversité</i>	Coordination de l'équipe pour la réalisation de l'étude d'impact et relecture de l'étude d'impact	
Fanny SCHOTT <i>Chargée d'étude flore</i>	Coordination et relecture de l'étude écologique	
Mathieu MENAND <i>Chargé d'étude flore</i>	Réalisation de l'étude écologique (partie flore)	
Emilie LEVESQUE <i>Chargée d'études faune</i>	Réalisation de l'étude écologique (partie petite faune)	
Camille GODRON <i>Chargée d'études faune</i>	Réalisation de l'étude écologique (partie oiseaux)	
Céline LESOT <i>Chargée d'études chiroptères</i>	Réalisation de l'étude écologique (partie chiroptère)	
Alexandra FEL <i>Chargée d'études faune</i>	Réalisation de l'étude écologique (partie impacts et mesures)	
Sophie VINCENT <i>Chargée d'études paysagiste</i>	Coordination et relecture de l'étude d'impact pour la partie paysage	
Arnaud GABRIEL <i>Chargé d'études paysagiste</i>	Réalisation de l'étude paysagère (partie état initial)	
Elie BAILLOU <i>Chargé d'études paysagiste</i>	Réalisation de l'étude paysagère (partie impacts et mesures)	
Solène MAISONNIAL <i>Chargée d'étude Environnement</i>	Réalisation de l'étude d'impact, hors volets « Paysage et patrimoine » et « Milieu naturel »	





4, rue Jean le Rond d'Alembert  
Bâtiment 5 - 1<sup>er</sup> étage  
81 000 ALBI

Tel : 05.63.48.10.33  
Fax : 05.63.56.31.60

[contact@artifex-conseil.fr](mailto:contact@artifex-conseil.fr)